

# Etude des lisières viticoles

Moulis-en-Médoc

---

**étude**

Janvier / 2020



## Sommaire

### Partie 1 - Les bases du diagnostic

<b>1</b> Socle physique : le sol, la topographie	p.6
<b>2</b> Histoire du territoire	p.8
<b>3</b> Occupation du sol	p.10
<b>4</b> Socle physique : hydrographie	p.12
<b>5</b> Analyse des périmètres environnementaux d'inventaire et réglementaires	p.14
<b>6</b> Analyse des dynamiques urbaines	p.16
<b>4</b> Analyse du bourg	p.18
<b>7</b> Portrait d'ambiances	p.20
<b>8</b> Analyse des enquêtes	p.24
<b>7</b> Planification territoriale	p.26
<b>8</b> Analyse paysagère des zones à urbaniser	p.27

### Partie 2 - Les pistes de réflexion

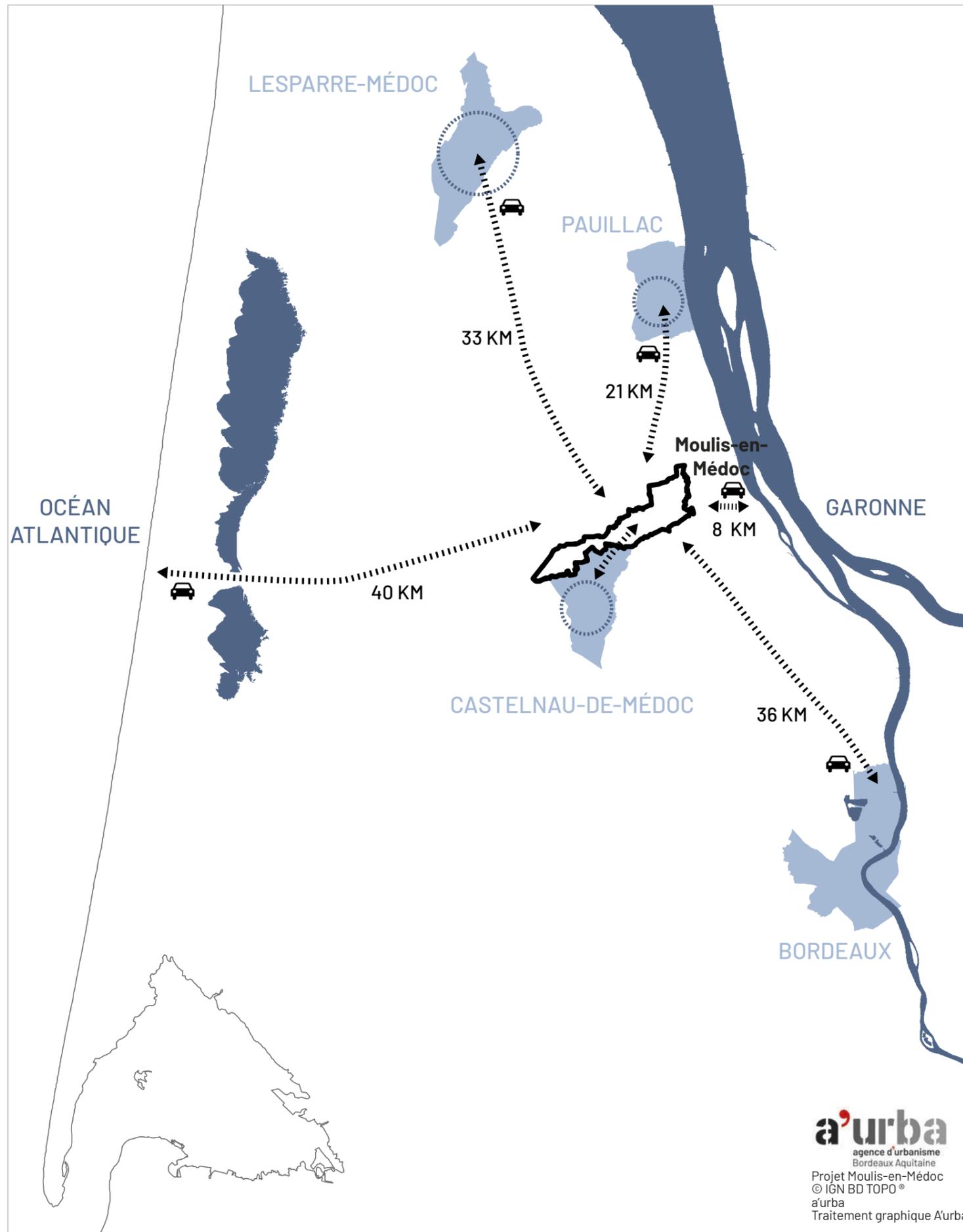
<b>1</b> Enjeux à l'échelle de la commune	p.38
<b>2</b> Enjeux à l'échelle du centre-bourg	p.40
<b>3</b> Communication viticulteurs - habitants	p.42
<b>4</b> Valorisation de l'arbre et de la haie champêtre pour l'activité viticole et le paysage	p.43
<b>5</b> Mettre le piéton au cœur de Moulis	p.45
<b>6</b> Intégration paysagère des zones à urbaniser	p.52

## Objet de l'étude

L'a-urba accompagne le Parc naturel régional du Médoc dans ses projets et réflexions concernant l'urbanisme et le paysage. Dans ce cadre, il a été proposé à la commune de Moulis-en-Médoc de tester la méthodologie développée par l'agence sur la problématique des interfaces ville/nature.

La présente étude se compose de deux phases :

- (1) un diagnostic affiné de la commune avec l'analyse du socle physique, l'évolution du territoire et les enjeux environnementaux, paysagers et urbains
- (2) une phase projet avec des propositions d'aménagement des lisières.



La commune de Moulis-en-Médoc à une trentaine de kilomètres de Bordeaux et de Lesparre-Médoc. Une commune étirée suivant un axe sud-ouest/nord-est, relativement longue (13 km) pour une largeur faible (1,5 km).

#### DONNÉES CHIFFRÉES

Superficie : 2 056 hectares

Population : 1806 habitants en 2015 (INSEE)

#### INTERCOMMUNALITÉS

CC La Médullienne

SCoT Médoc 2033 (SMERSCOT)

PNR Médoc

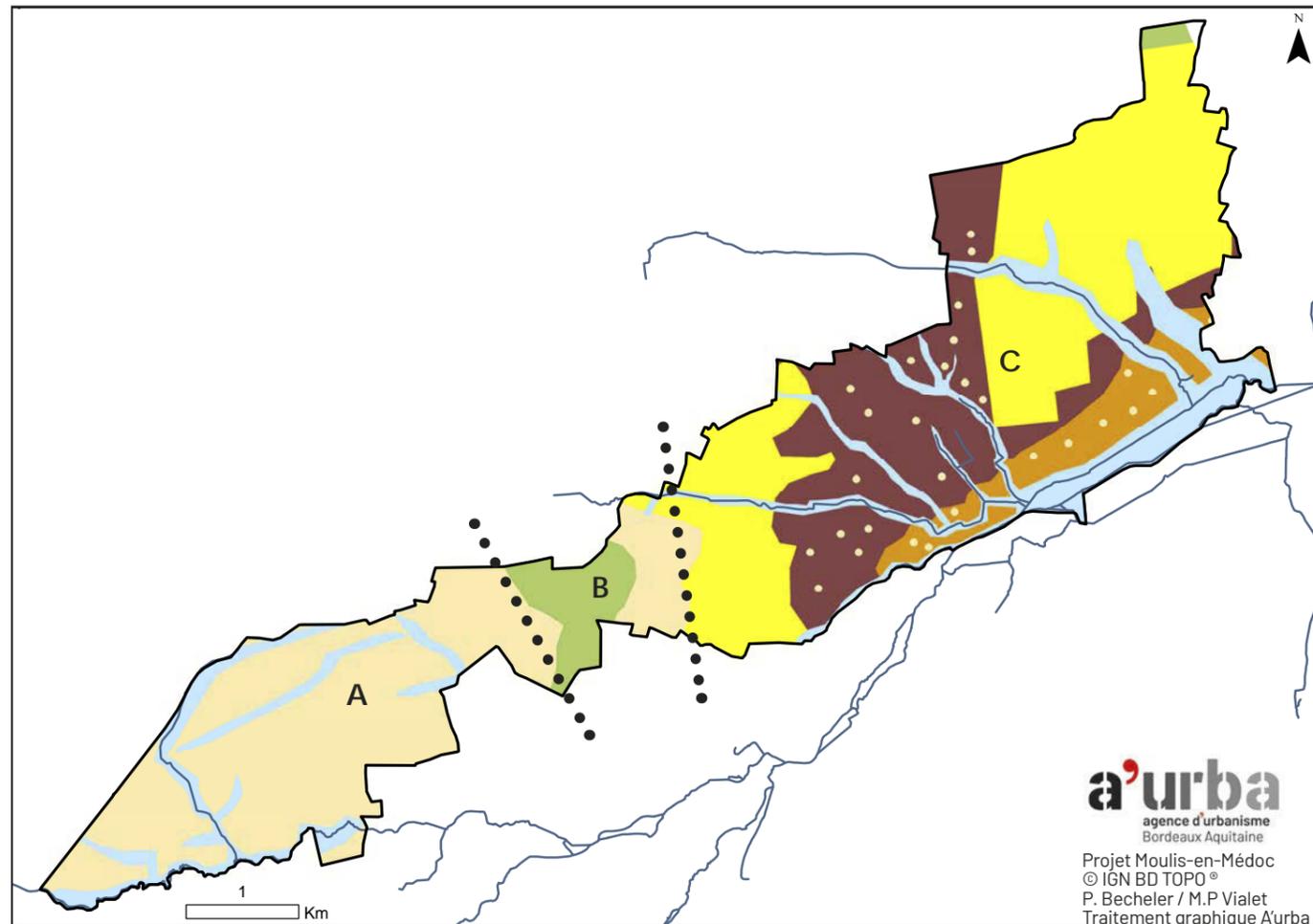


# PARTIE 1

## Les bases du diagnostic

## SOCLE PHYSIQUE

### Le sol



Représentation de la nature des roches de la commune de Moulis-en-Médoc d'après la carte lithologique réalisée par P. Becheler et M.P. Viallet géologie

On distingue ainsi trois grands ensembles :

- A : récente couche sédimentaire des sables des Landes
- B : dépôts de sables colluvionnés graveleux liés à la topographie
- C : croupes de graves du Günz (phase de glaciation du Quaternaire) qui constituent un terroir de choix pour les vignes

### Nature du sol

La commune de Moulis est située à cheval sur deux entités importantes du Médoc : les terrasses de la Garonne et le plateau landais médocain. Appréciables par la vigne, les terrasses de la Garonne sont dominées par des calcaires et des marnes ; le plateau quant à lui contient des argiles associées à des sables et des graves. Les sols graveleux typiques des terrasses de la Garonne constituent un terroir de choix pour la vigne, présentant des avantages essentiels : qualité du sol, excellent drainage, bonne profondeur pour l'enracinement et bonne capacité d'extraction de l'eau.

### Légende

□ Moulis-en-Médoc

●●●●● Grands ensembles

### Pliocène-pléistocène

■ Sables du Maffif des Landes

Couverture superficielle sableuse d'ancienne plaine alluviale, d'origine «hydro-éolienne». Formation sédimentaire récente.

■ Graves

Sol constitué de cailloux alluvionnaires qui recouvrent les couches de sédiments calcaires. Mélange de graviers mêlés à du sable et un peu d'argile

■ Sables colluvionnés graveleux

Sables / dépôts de pente correspondant au zone de talus

■ Sables de fond de vallée

### Eocène supérieur

■ Calcaires et calcaires argileux de St-Estèphe

Dépôts sédimentaires massifs issus de la surrection des Pyrénées et transgressions marines

### Eocène moyen

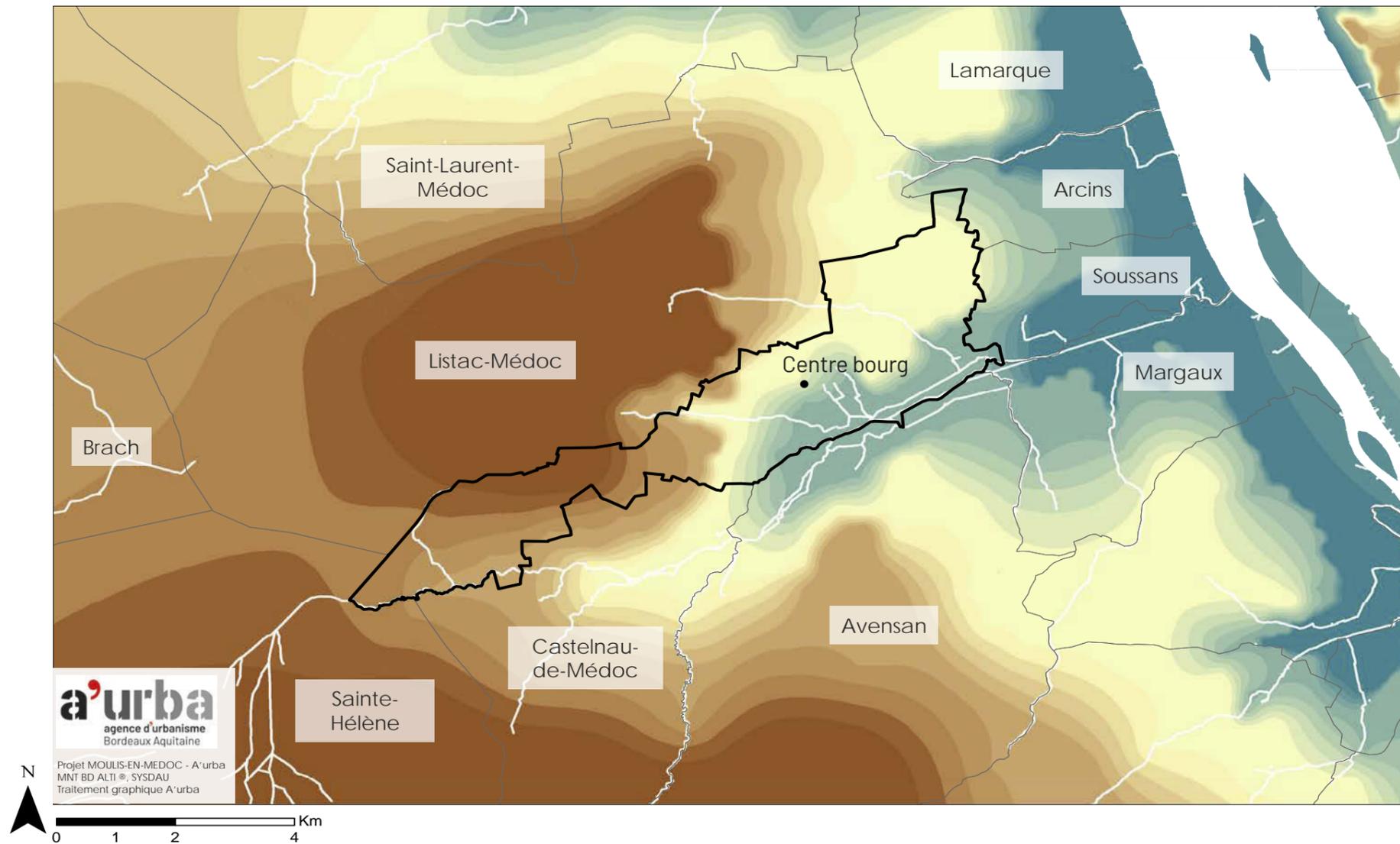
■ Calcaires argileux ou marnes et argiles

Dépôts sédimentaires composés d'un mélange de calcaire et d'argile



Sol graveleux avec une texture grossière

Château Poujeaux - Croupe de grave garonnaises © C.M. CRIVELLARDO



### Altitude en mètres

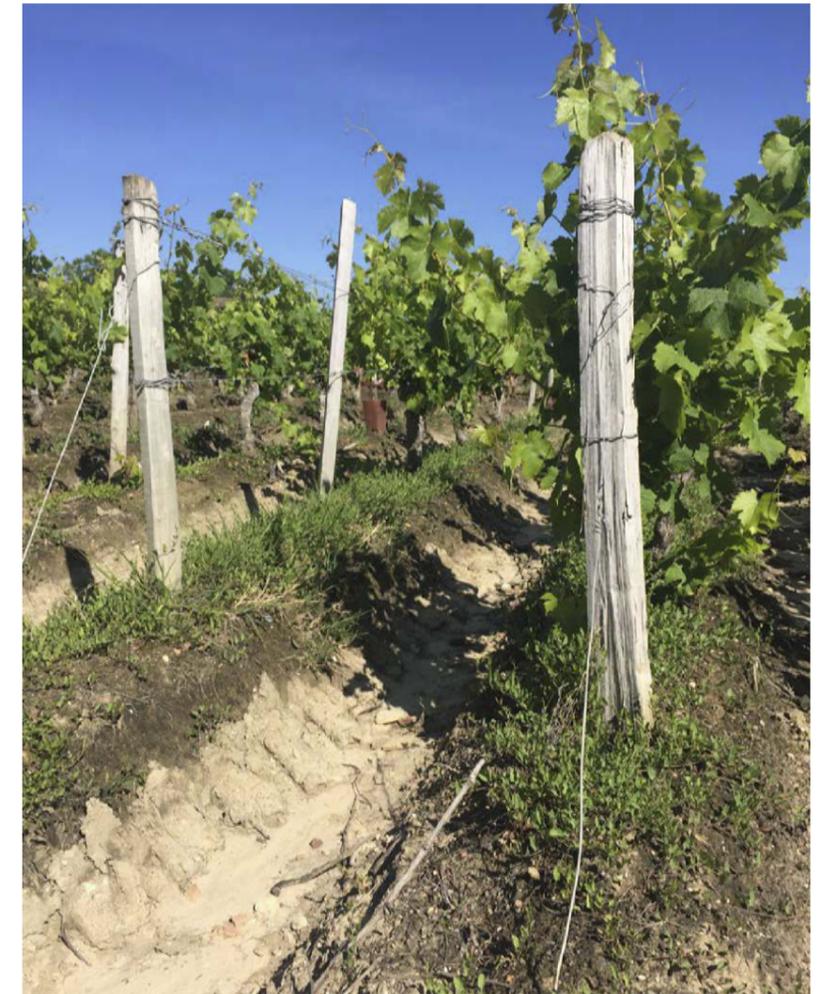
0 à 2 m	20 à 22 m
2 à 4 m	22 à 24 m
4 à 6 m	24 à 26 m
6 à 8 m	26 à 28 m
8 à 10 m	28 à 30 m
10 à 12 m	30 à 32 m
12 à 14 m	32 à 34 m
14 à 16 m	34 à 36 m
16 à 18 m	36 à 38 m
18 à 20 m	Supérieur à 38 m

### À retenir

> Un ruissellement important le long des pentes des coteaux viticoles engendre des problématiques d'érosion, favorisée par un non-enherbement des inter-rangs.

La commune de Moulis-en-Médoc se situe entre le plateau landais qui culmine à une quarantaine de mètres à l'ouest et la Garonne à l'est. Le centre bourg de Moulis-en-Médoc est à proximité des cours d'eau avec une topographie d'une vingtaine de mètres.

Le relief est déterminant dans l'occupation du sol. A l'est, la topographie est peu élevée, avec la présence de légers coteaux occupés par de la vigne.

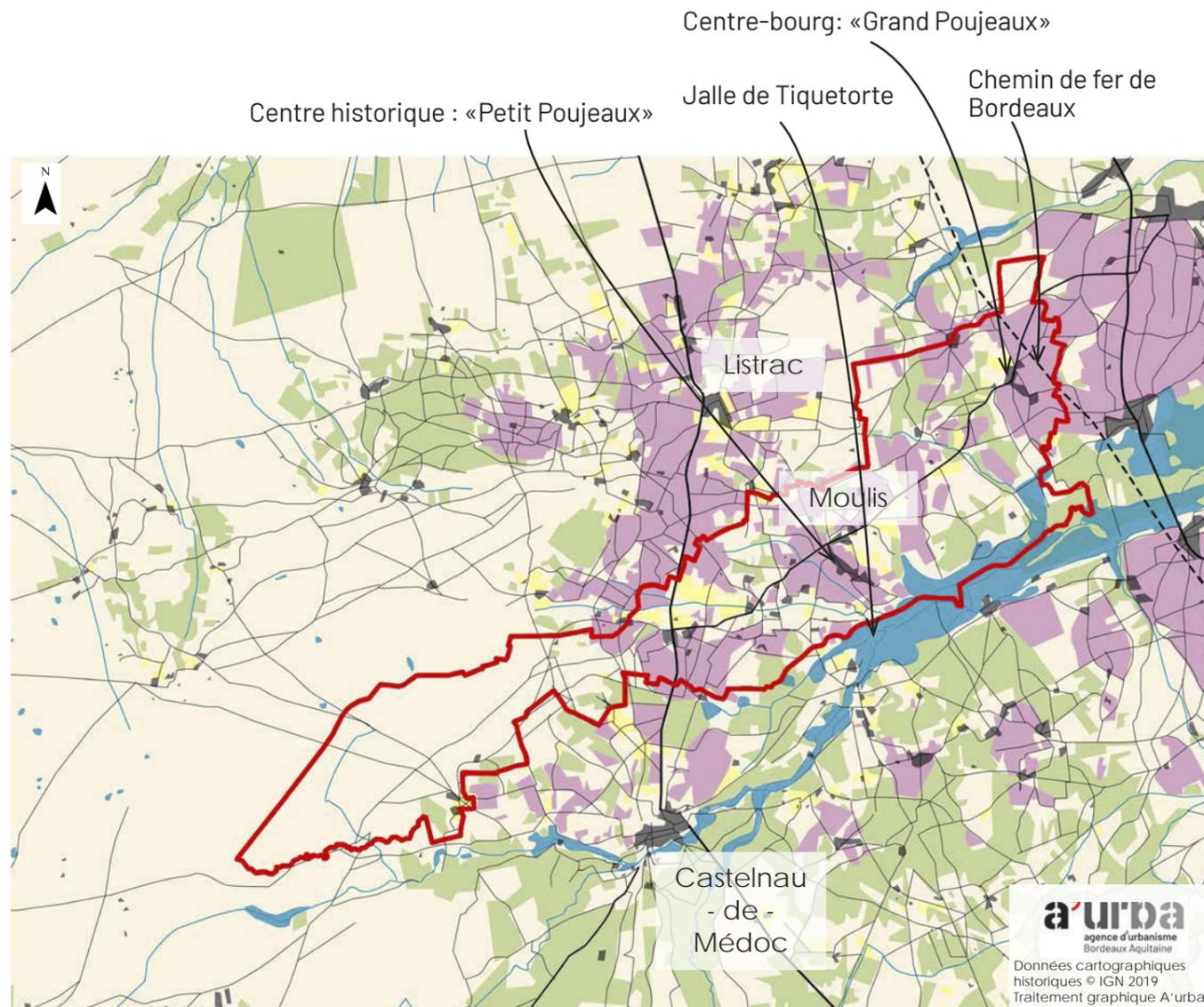


Photographie à proximité d'un cours d'eau entre la vigne et une zone AU

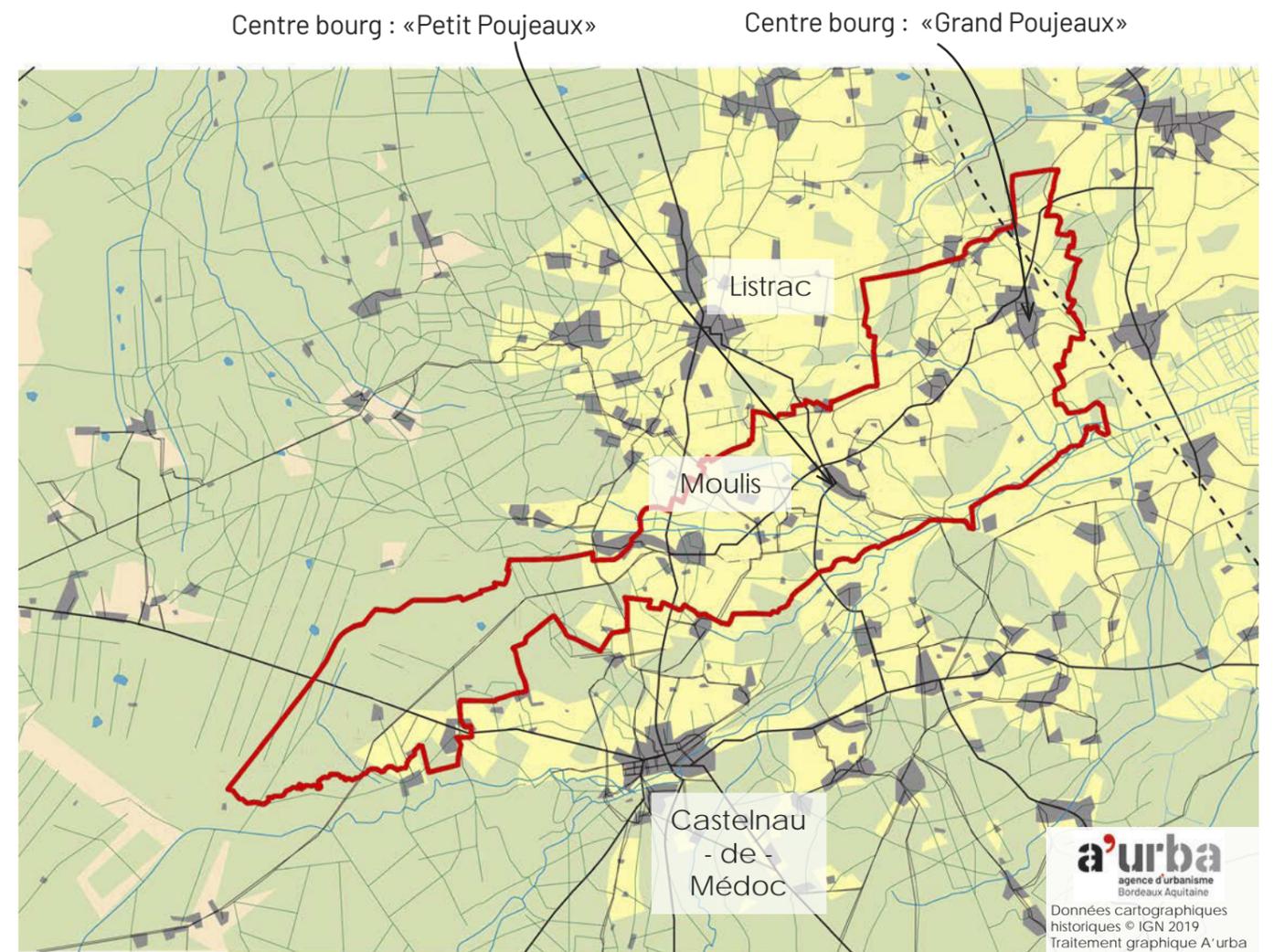
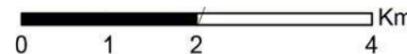
La zone est soumise à l'érosion aux abords des cours d'eau, avec la présence de rigoles entre les rangs de vignes causées par les eaux de ruissellement. Elles se concentrent et forment des filets témoins d'une érosion du substrat.

## HISTOIRE DU TERRITOIRE

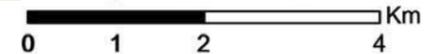
Les grandes évolutions de Moulis-en-Médoc



Représentation de la carte de l'Etat-Major (1848)



Représentation de la carte IGN de 1950



### Décryptage

La commune de Moulis-en-Médoc est structurée autour de deux hameaux principaux (Petit et Grand Poujeaux) et un chapelet de hameaux secondaires.

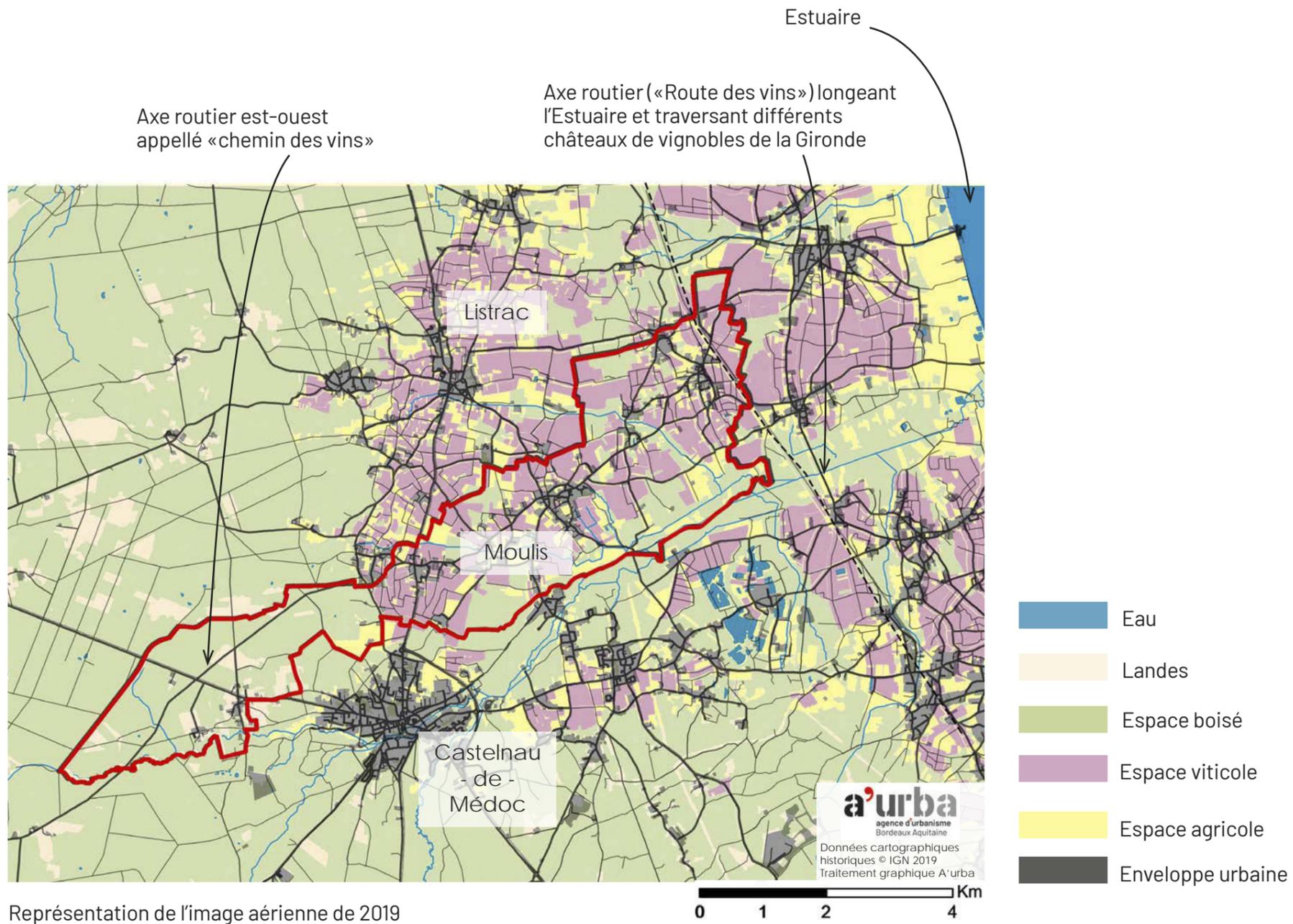
Un territoire à trois visages :

- Des landes humides dominantes à l'Ouest : nombreuses lagunes, un paysage peu traversé (une seule route empierrée d'est en ouest). La principale problématique est sanitaire à l'époque (paludisme).
- Au centre, une bande hétérogène, où se mêlent landes, bois, espaces viticoles importants et polycultures. Cet espace est très pratiqué : il concentre des voies de circulation, aux carrefours desquelles se situent les petits hameaux. Un réseau de chemins important parcourt ce secteur très exploité (1500 hectares de vignoble répartis sur 200 exploitations). De larges vallées est-ouest viennent entrecouper les terrasses de graves.
- Une viticulture dominante, qui mène aux marais de la Gironde à l'est. Le chemin de fer traverse ces paysages du nord au sud.

### Décryptage

NB : La vigne est toujours présente, mais n'apparaît pas dans la représentation de la carte IGN de 1950. Elle est confondue avec les espaces agricoles

- Assèchement des marécages grâce aux plantations de pins et à la création d'un vaste réseau de crastes.
- L'ouest et le sud sont dominés par les forêts (supposément du pin maritime à l'ouest et de peuplements mixtes au sud). Les chemins aux tracés géométriques laissent deviner l'exploitation de ces arbres (pour le bois et la résine).
- Grande progression de l'agriculture et de la viticulture (AOC Moulis-en-Médoc est créée en 1938, plus ancienne AOC du Médoc).
- Renforcement du bourg et des hameaux principalement au centre et à l'est du territoire, au plus proche des voies de circulation et des exploitations : soit de manière concentrique autour des carrefours, soit de manière linéaire, longeant les routes.



Représentation de l'image aérienne de 2019

## Décryptage

- Multiplication du réseau routier qui rend plus accessible le territoire, et plus particulièrement la liaison transversale qui relie le territoire boisé à l'ouest et les domaines viticoles à l'est.
- Les noyaux urbains répartis en étoile le long de ce réseau de circulations ont poursuivi leur développement, ancrés dans un contexte agricole historique fort qui s'est maintenu.

### Origine du nom :

Le nom de la commune de Moulis-en-Médoc viendrait du latin *moles* ou *moulis* « ouvrage, de terrassement, maçonnerie, jetée bâtiment ou édifice ». Au XVIIIe siècle, l'abbé Baurein suggère que Moulis proviendrait de « moulin ».

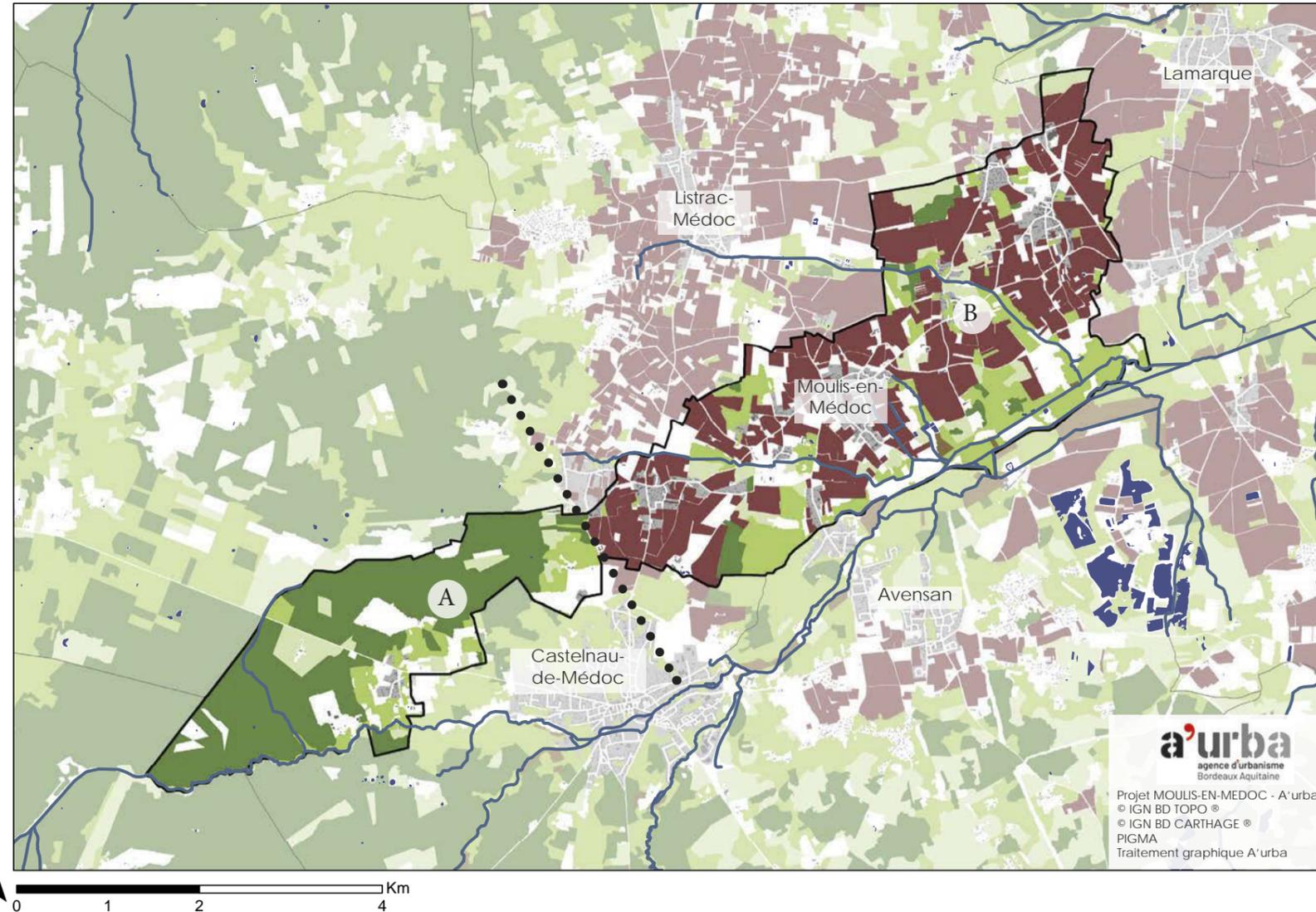
Sur la commune de Moulis-en-Médoc, la vigne est cultivée depuis l'époque gallo-romaine. Elle s'est développée au cours des siècles, sous l'influence des seigneurs, de la communauté religieuse puis des différents propriétaires des domaines viticoles.

Source : Site officiel de la mairie, [www.mairie-moulis-medoc.fr](http://www.mairie-moulis-medoc.fr)

## À retenir

- **Structuration historique de la commune sous la forme de différents hameaux principalement situés sur des carrefours de communication.**
- **Commune séparée en deux centres bourgs (« les Moulissois et les Poujolois dissociés jusqu'aux années 2000 » d'après M. Bodin, natif du Grand Poujeaux).**
- **Commune forestière à l'ouest et viticole à l'est.**

## OCCUPATION DU SOL



### LEGENDE

- Moulis-en-Médoc
- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt mixte
- Vignes
- Zone urbanisée
- Eau
- Cours d'eau
- Grands ensembles

La commune de Moulis-en-Médoc se compose de deux entités distinctes :

#### Entité A

- Essentiellement occupée par de la forêt fermée de conifères
- Présence de feuillus le long des cours d'eau

#### Entité B

- Essentiellement occupée par des terrasses viticoles
- Présence de forêts fermées de feuillus le long des cours d'eau ou sur les sables de fond de vallée
- Très peu de conifères



Sur la partie est de la commune, le paysage est marqué par la présence de vignes. Historiquement, l'implantation de la vigne s'est faite dans un premier temps sur des graves, un sol mêlant cailloux, sable et argile déposés par la Garonne. Il constitue un terroir de choix pour la vigne en raison de son excellent drainage des eaux. Ensuite l'implantation de la vigne a progressé sur l'ensemble des terrasses alluviales de l'estuaire de la Gironde, sur de petites croupes (collines) graveleuses entrecoupées de zones humides, de cours d'eau et de forêt de feuillus ou mixte.

A l'ouest, les sables du plateau landais sont occupés par la forêt de pins maritimes.

Le contraste présent à Moulis-en-Médoc entre la forêt à l'est et les coteaux viticole à l'ouest est inféodé à la topographie et à la géologie de la commune.

### À retenir

**Une commune à l'identité contrastée entre vignes et forêts.**

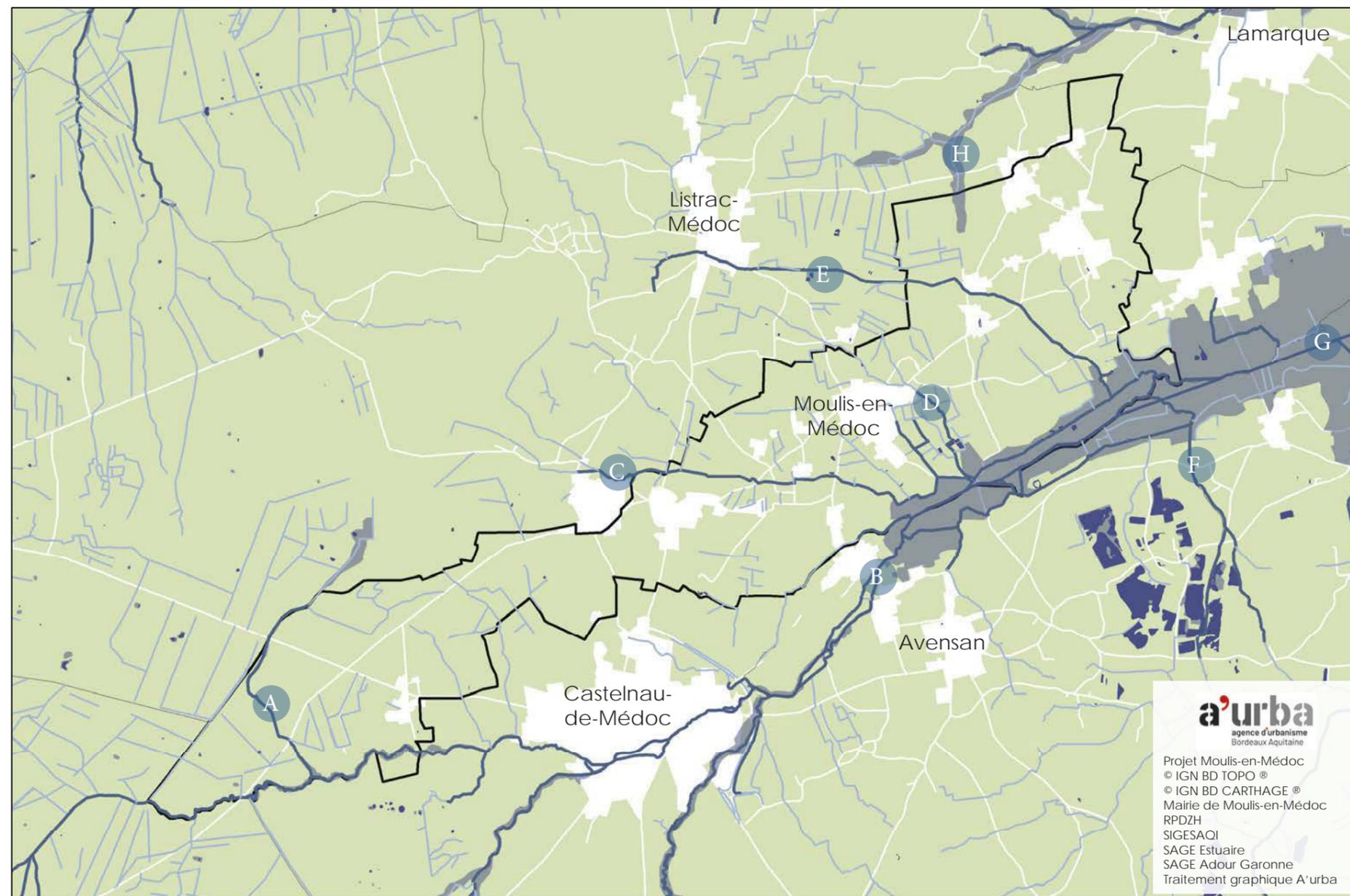


Photo prise le long de la route de Pomeys à la limite entre l'entité A et B

Contraste paysager entre les Landes de Gascogne occupées par une strate arborée d'une certaine hauteur et un paysage homogène et monotone de vignes et de prairies, sans élément de repère rythmant ces grands espaces ouverts.

## SOCLE PHYSIQUE

### Hydrographie



Réseau hydrographique développé induisant des zones humides et parfois des inondations notamment pendant les crues hivernales.

Jalle de Castelnaud :

Prend sa source près de Sainte-Hélène à 37 mètres d'altitude parcourt 16,8 km avant de devenir affluent de la Gironde à la limite communale entre Arcins et Soussans.

Point bas en-dessous du bourg de Moulis : point de convergence naturel du réseau hydrographique. Les eaux superficielles drainent environ 16 500 ha.

Gouvernance :

SDAGE Adour Garonne 2016-2021

SAGE «Estuaire de la Gironde et milieux associés»

SAGE «Nappes profondes en Gironde»

### À retenir

- **Commune de Moulis-en-Médoc en tête de bassin versant : enjeu de préservation de la ressource en eau.**

- **Parcelles viticoles engorgées entraînant une érosion des sols : enjeu de maintien et de gestion des fossés et ruisseaux, d'enherbement des inter-rangs de vignes.**

- **Nombreux fossés et cours d'eau en lisières : support de ces continuités écologiques.**

### LEGENDE

	<b>Surface en eau</b>		<b>Zones humides identifiées par le SAGE Estuaire</b>
	<b>Affluents majeurs</b>		<b>Cours d'eau</b>

A > Craste Cypène  
B > Jalle de Tiquetorte et le ruisseau d'Ayguebelle  
C > la Jalette  
D > Ruisseau du Pont d'Eysson  
E > Ruisseau de Laurrayaut  
F > Estey de Tayac  
G > Jalle de Castelnaud appelé :  
Jalle de Tiquetorte entre Moulis et Avensan  
Estey de Tayac entre Arcins et Soussans  
H > Jalle du Cartillon



Cours d'eau avec sa ripisylve



Fossé avec un drain routier en lisière d'une parcelle de vignes



Fossé avec un drain agricole autour d'une parcelle de vignes

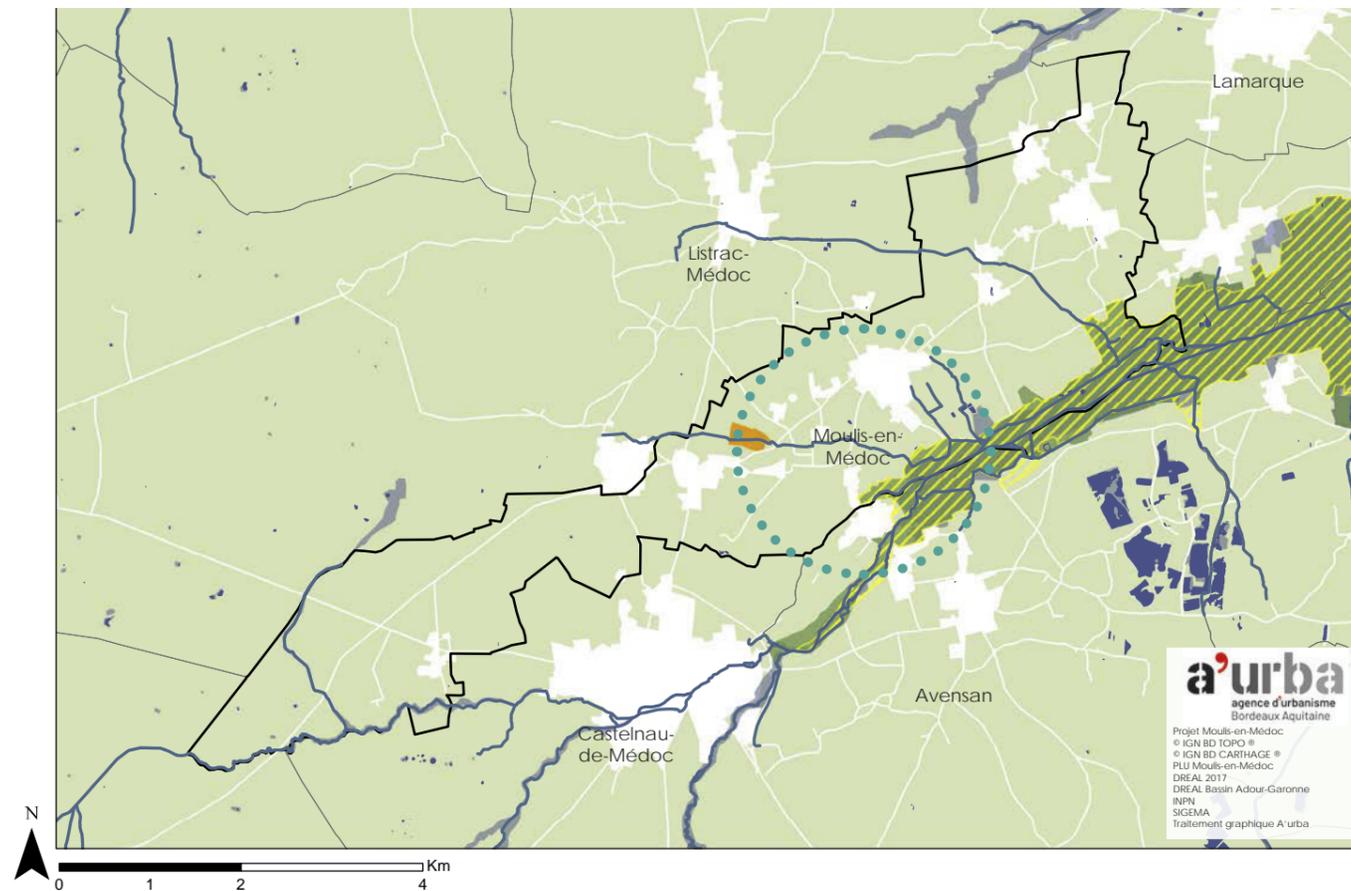


Rigoles remplies d'eau entre les rangs de vignes

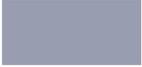


Fossé le long d'une zone d'extension urbaine

## ANALYSE DES PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX D'INVENTAIRE ET RÉGLEMENTAIRES



### Légende

 Moulis-en-Médoc	<b>Hydrologie</b>
<b>PÉRIMÈTRES CONTRACTUELS ET RÉGLEMENTAIRES</b>	 Surface en eau
 Natura 2000	 Affluents majeurs
<b>PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRES</b>	 Zones humides identifiées par le SAGE Estuaire et milieux associés
 ZNIEFF de type 1	<b>Risques environnementaux</b>
	 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes

### Natura 2000 «Marais du Haut Médoc»

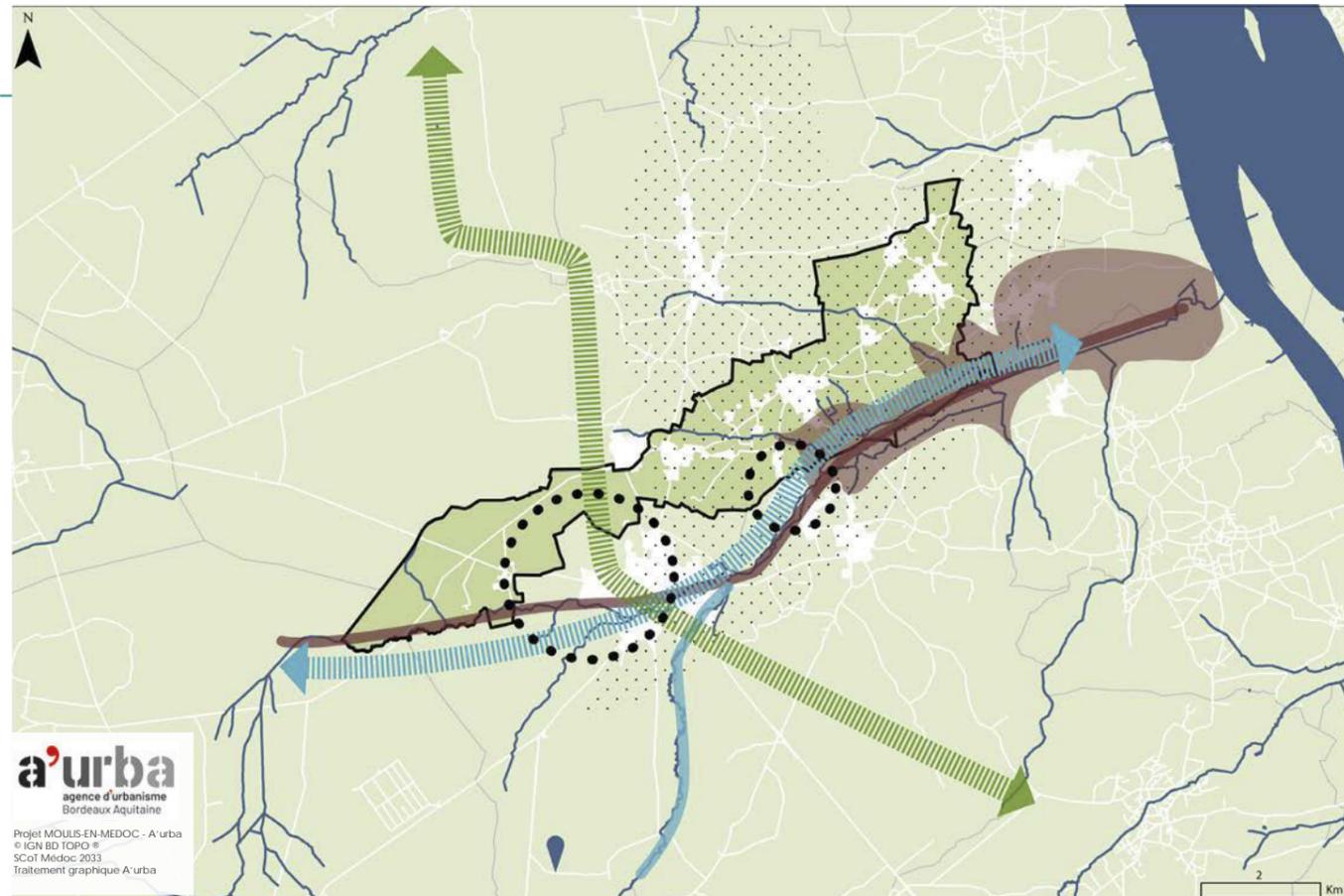
- 16 habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés
- 15 espaces d'intérêt communautaire

Protection renforcée : zone non équipée recouvrant le site Natura 2000 et les abords des principaux cours d'eau

### Vulnérabilité du milieu

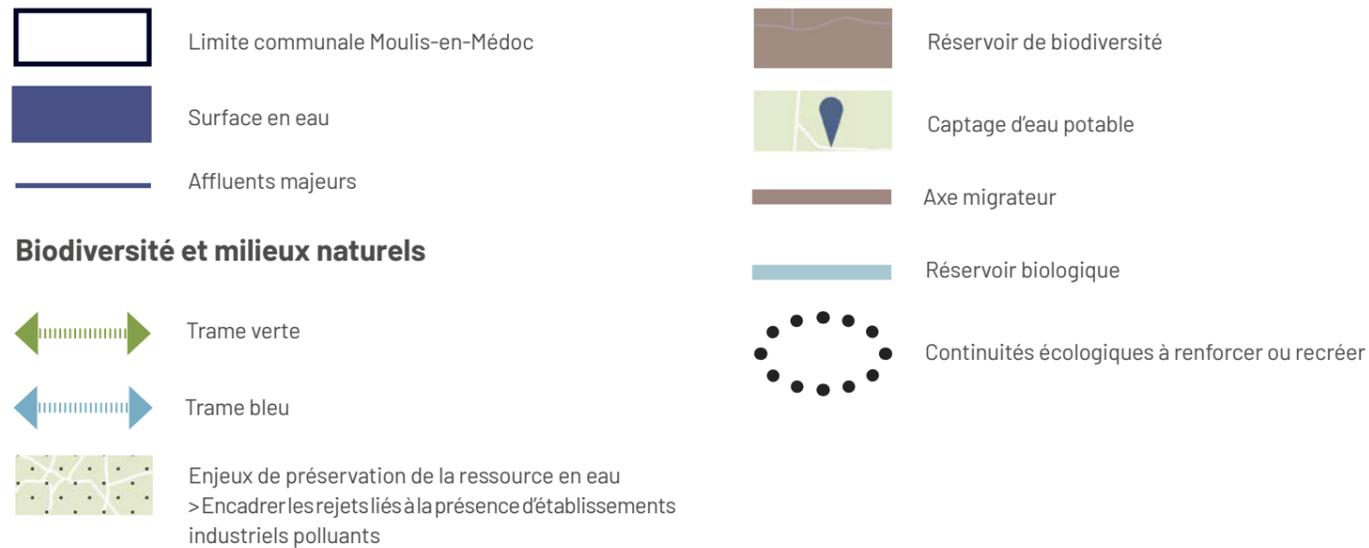
- Présence de coteaux viticoles autour du bourg et des lisières
- Témoins de traces d'érosion : danger de ruissellement jusqu'au cours d'eau
- Bourg de Moulis-en-Médoc classé comme zone potentiellement sujette au débordement de nappes
- Risques de pollution des nappes phréatiques superficielles et profondes par :
  - Ruissellement et infiltration des eaux pluviales
  - Possibles effluents d'origine agricole, industrielle ou ménagère (SPANC)
- Présence de l'aléa «Retrait/Gonflement des argiles» sur les colluvions

## Analyse du SCOT Médoc 2033 - Environnement



Représentation de la spatialisation des enjeux environnementaux du SCot Médoc 2033

### Légende



7 établissements soumis à autorisation  
1 établissement classé SEVESO seuil haut

### Synthèse des enjeux du diagnostic territorial sur l'environnement élaboré par Verdi Conseil, bureau d'études en charge du PLU de la commune de Moulis-en-Médoc :

- Valoriser et protéger la structure boisée et viticole.
- Protéger les boisements existants à l'Est de la RD 12 15.
- Protéger les corridors écologiques et leur maintien ou leur restauration le cas échéant et développer une trame verte dans le bourg et dans les zones à urbaniser.

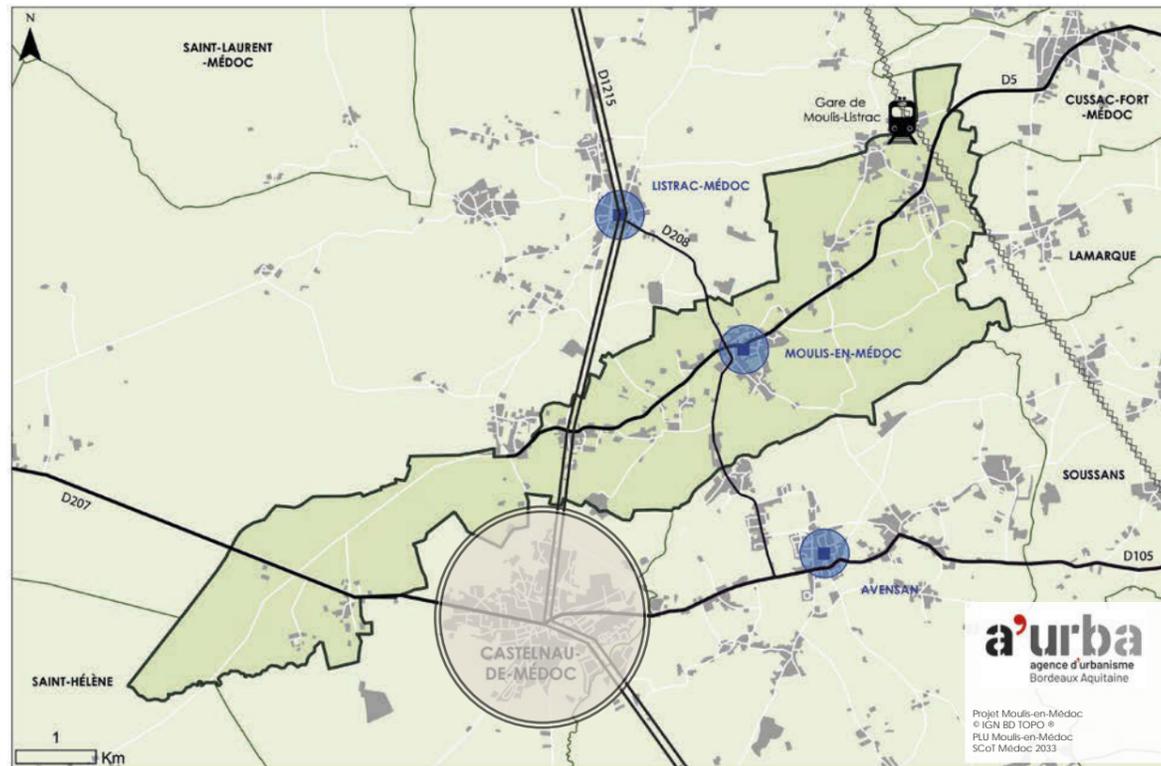
### À retenir

- Enjeux localisés aux abords des cours d'eau
- Enjeux écologiques avec la présence de zones humides et d'espèces protégées
- Enjeux de continuités écologiques le long des cours d'eau
- Enjeux de maintien des haies bocagères pour la préservation des continuités écologiques

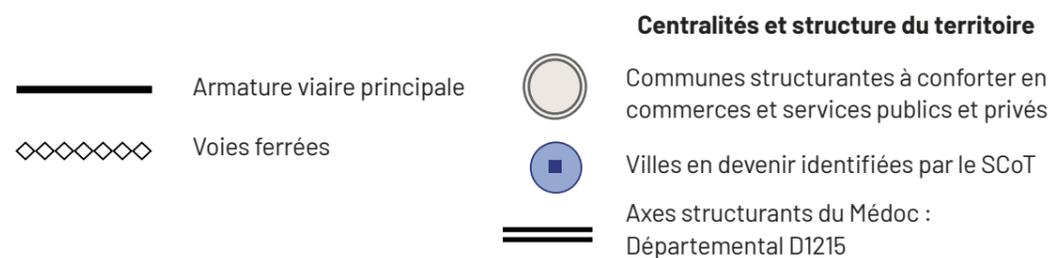
# ANALYSE DES DYNAMIQUES URBAINES

L'échelle de la commune et du bourg

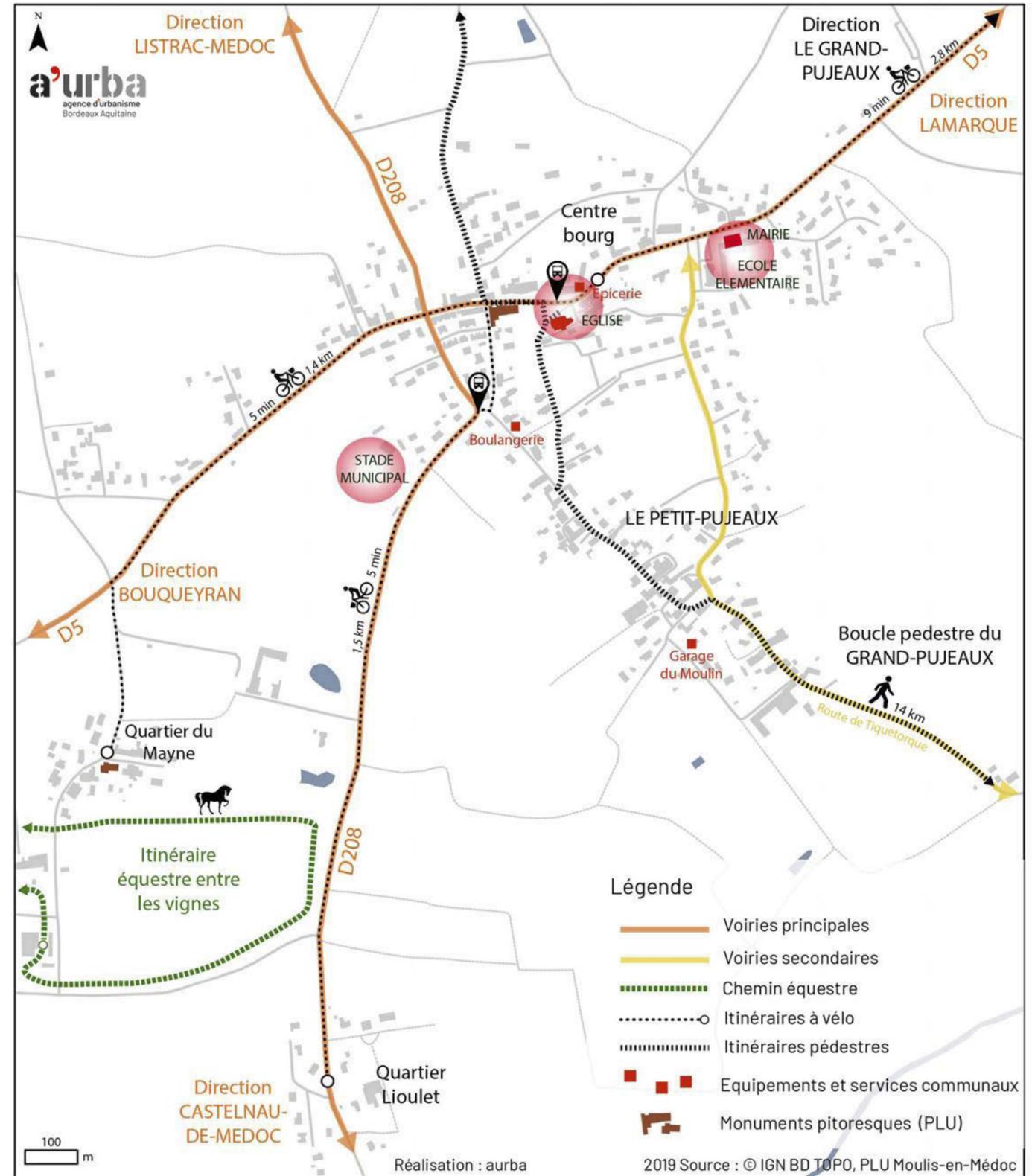
- Une commune structurellement et historiquement éclatée en plusieurs hameaux
- Route principale traversant le bourg > D5 (Avenue de la Gironde)
- Une proximité entre les hameaux mais un usage difficile en modes doux du fait de la dangerosité des routes
- Une grande boucle pédestre identifiée et peu aménagée



Représentation de la spatialisation des enjeux territoriaux et d'aménagements du SCoT Médoc 2033

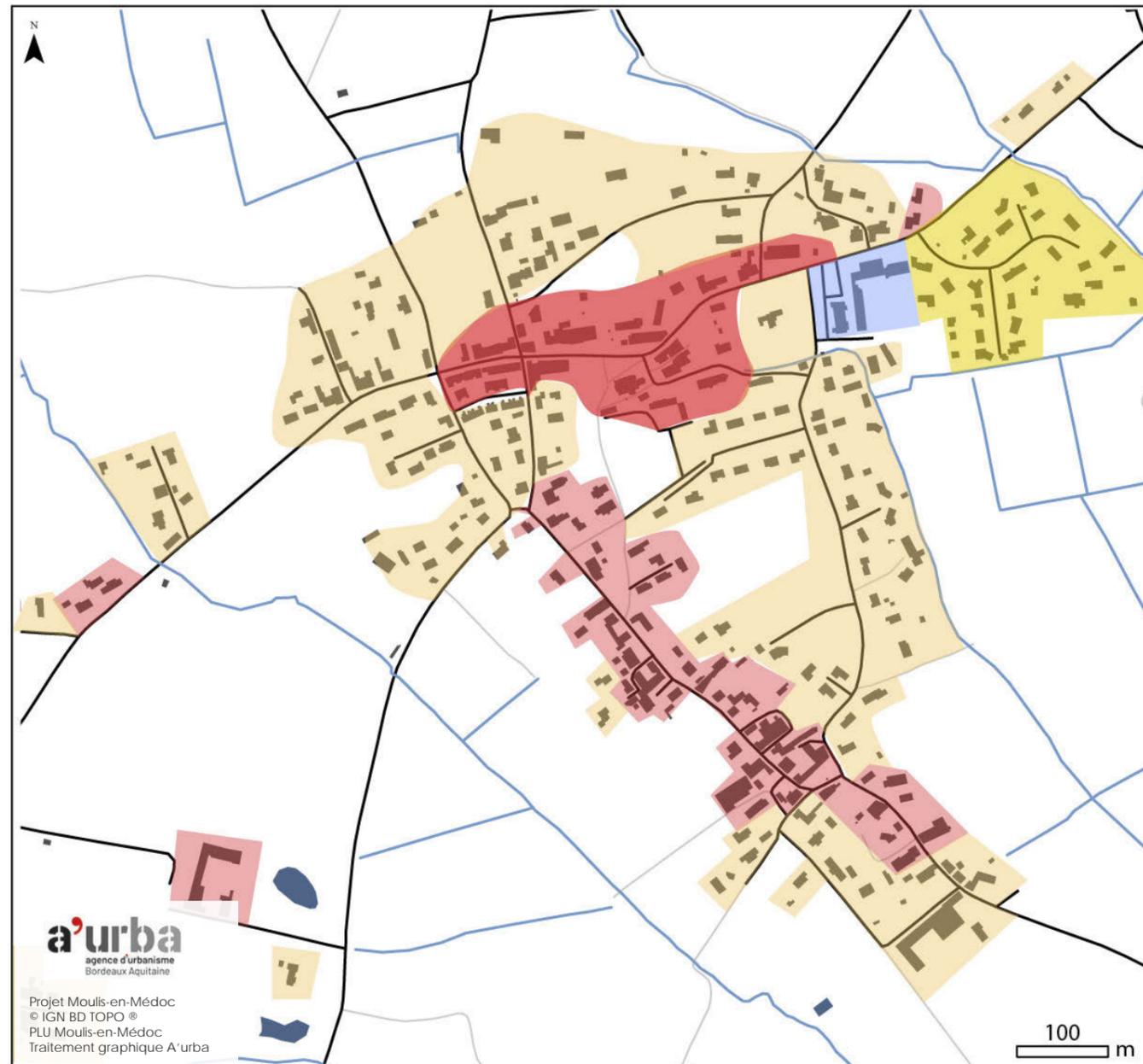


Représentation des dynamiques urbaines dans le bourg de Moulis-en-Médoc

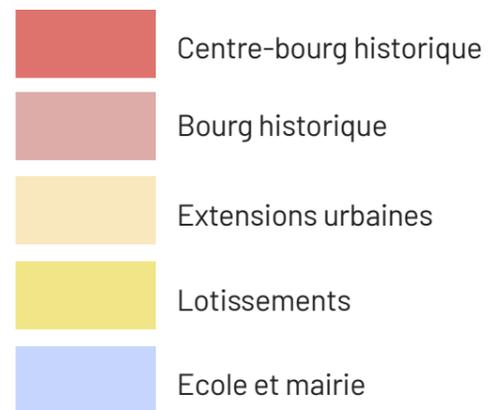


# ANALYSE DES DYNAMIQUES URBAINES

## Analyse du développement urbain



- Des extensions récentes le long des routes ou en étoile, venant épaissir les hameaux historiques.
- Un patrimoine paysager à valoriser.
- Un contexte paysager de vignes avec peu de relief.
- Peu d'équipements en dehors de l'école, de la mairie et du stade.
- Peu de commerces.
- Quelques clubs et activités de loisirs : l'Amicale sportive de Moulis Listrac (club de football) et Moulis tonic (club de gymnastique) dans le centre historique, le Ranch des Lamberts (centre équestre) est dans le quartier Barreau.



### Synthèse du diagnostic socio-démographique par le bureau d'études Verdi Conseil :

Augmentation générale du parc de logement supérieure à l'augmentation de la population  
> x2 entre 1968 et 2012

Une majorité de résidences principales > 98 % de maison pavillonnaire

60% des logements individuels construits avant 1990

Occupation :  
- 70% propriétaires  
- 30% locataires  
Diminution du nombre d'actifs  
Taux de chômage en baisse  
Taux d'élèves stable  
1% agriculteurs ou exploitants agricoles

Enjeu :  
Diversification de l'offre de logements pour permettre de répondre aux besoins de la population > accueil, jeunes ménages, maintien des personnes âgées.

### À retenir

- Un contexte paysager et patrimonial qualitatif.
- Des déplacements en voiture prédominant, du fait de la dangerosité des routes et du manque d'équipements et de service sur place.
- Un centre-bourg peu lisible.

## ANALYSE DU BOURG

Comparaison de photos actuelles avec des cartes postales anciennes du début du XXe siècle gracieusement prêtées par la commune

### Point de vue sur le bourg du «Petit Poujeaux» depuis l'entrée de bourg

#### Les points communs :

- Le clocher de l'église, seul élément de hauteur.
- Architecture basse : rez-de-chaussée/R+1.
- Vignes toujours présentes.

#### Les divergences :

- Végétation aux abords du bourg très peu présente au début du siècle, avec un contact direct entre le bâti et l'espace viticole.
- Le bourg est aujourd'hui dans un écrin végétal grâce aux jardins, ce qui assure une transition douce avec la vigne.



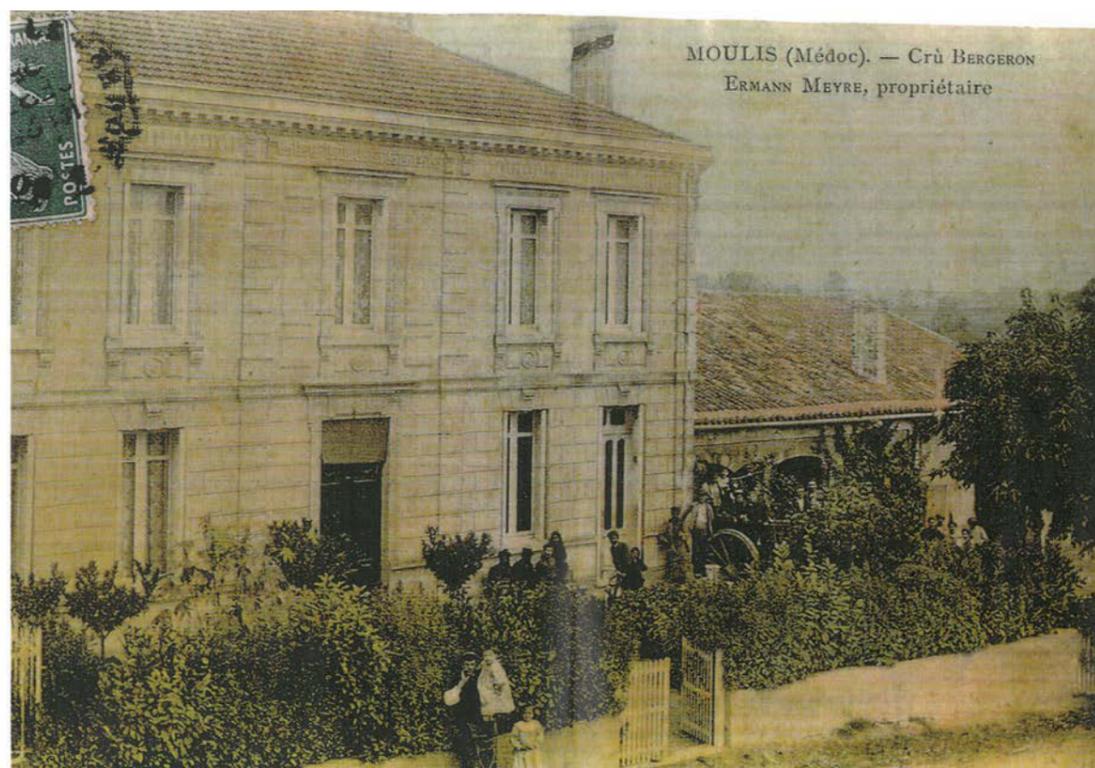
### Point de vue d'une façade privée du «Petit poujeaux»

#### Les points communs :

- Un paysage qui a peu changé.
- Façade identique.
- Préservation du traitement de la clôture : petit muret en moellons et haie plantée.

#### Les divergences :

- Croissance de l'arbre qui cache une partie du bâtiment.





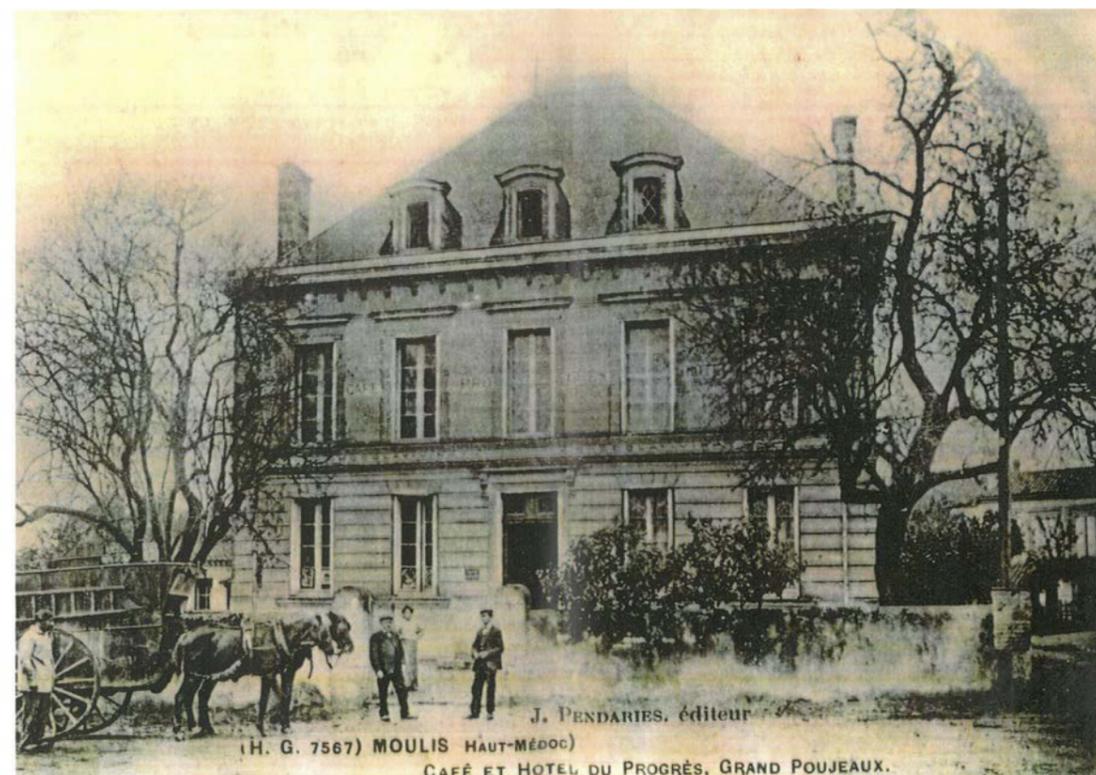
**Point de vue du Château Biston-Brillette et de la tour de l'église Saint-Saturnin depuis l'arrière (Petit chemin de l'église).**

**Les points communs :**

- Eglise et façade du Château préservées.

**Les divergences :**

- Rénovation / extension de la toiture du Château.
- Changement d'usage de l'espace devant le château: anciennement un verger, maintenant de la vigne.



**Point de vue d'une façade du «Grand poujeaux»**

**Les points communs :**

- Préservation de la façade du bâtiment.

**Les divergences :**

- Anciennement Café et Hôtel du Progrès, le bâtiment a été réhabilité en chambres d'hôtes «Les Mélusines».
- Évolution de la végétation : une vigne vierge grimpante recouvre aujourd'hui la quasi-totalité de la façade. Les arbres de l'époque ont disparu, à la place se trouvent des palmiers.

## À retenir

Dans le bourg, les ambiances autour des bâtiments anciens ont peu changé, en dehors de la croissance ou de l'évolution du type de végétation. Par contre, l'inscription paysagère du bourg dans son territoire a beaucoup évolué : d'une végétation rase et d'un rapport direct vigne/bâti au début du siècle, le bourg est aujourd'hui inscrit dans un écrin végétal.

## PORTRAIT D'AMBIANCES

Le centre-bourg



Le centre-bourg historique s'est constitué autour de l'église et le long de l'axe de la départementale :

- Proche de l'église, les bâtis sont composés en R+1. Sur le reste de la commune, les bâtis sont majoritairement en rdc.
- De manière générale, les habitations donnent directement sur la rue, ou possèdent un petit jardin de façade privé et planté. C'est à l'arrière que se trouvent les jardins d'agrément.

- Très peu de services sont présents dans le centre : un tabac-épicerie et un salon de coiffure. La boulangerie est excentrée.
- Les trottoirs sont assez étroits, il est difficile de circuler.
- Les espaces publics sont sobres, relativement peu aménagés : élargissement minéral devant l'épicerie, larges pelouses et zones de graviers devant l'église.

## PORTRAIT D'AMBIANCES

Les espaces périphériques du bourg : la place des clôtures et des haies



Dans les secteurs d'extension urbaine mêlant maisons anciennes et récentes se trouve une multitude de traitement de clôtures. Deux typologies de limites sont reconnaissables :

- Pour des habitations assez anciennes comme pour certaines en lisières d'espaces agricoles, les clôtures sont transparentes ou semi-transparentes (murets bas + grillage) ou constituées de plantations d'espèces variées. Des reliquats de murets historiques sont parfois présents.

- Dans le cas d'habitations souvent plus récentes, les limites sont constituées de haies monospécifiques, ou de murs dépassant la hauteur d'un homme, ce qui ferme l'espace et modifie fortement l'appréhension du paysage.

>>> À noter que la haie champêtre est très présente dans le traitement des limites agricoles (mais aussi urbaines) de la commune.



**Dans le centre-bourg :** l'arbre est très présent dans certains espaces du centre bourg. Ici, il compose l'espace public de la place de l'église Saint Saturnin (tilleuls taillés et pruniers pourpres). Les arbres encadrent la place et lui donnent une dimension spatiale cadrée.



Certains jardins privés sont également très plantés.



**Dans les espaces en lisières :** les habitations privées aux jardins plantés offrent quelques hauts sujets, qui deviennent alors de véritables éléments de repères (peupliers, ...). La présence de l'arbre ici est dominante et permet une intégration de l'urbanisation au paysage qui l'entoure.





A l'inverse, comme ici sur le parking/entrée de l'école primaire, l'arbre a une position minimale face à cet espace minéral.



L'arbre est une forte composante du paysage. Il était historiquement plus présent, notamment en haie le long des fossés ou cours d'eau, ou isolé au sein des vignes. Il reste cependant encore relativement présent aujourd'hui (en comparaison avec d'autres paysages viticoles) sous forme de boisements, de ripisylves répartis dans le territoire ou de haies autour de nombreuses parcelles viticoles.

## ANALYSE DES ENQUÊTES

### Les principaux enseignements des entretiens

Enquêtes effectuées d'avril à juillet 2019 à Moulis-en-Médoc

Une des spécificités de la méthode développée par l'a-urba est qu'elle complète l'analyse paysagère et urbaine classique par une approche des usages locaux. L'analyse des pratiques et des besoins des habitants et des agriculteurs alimente fortement le projet, en répondant au mieux aux problématiques locales. Cela permet également d'aborder la question des interfaces de manière plus globale, en les intégrant dans un réseau de pratiques plus vaste.

#### Quelques chiffres

15 parents d'élève rencontrés  
2 propriétaires de zone à urbaniser  
2 viticulteurs

#### Routes départementales dangereuses aux abords de l'école élémentaire

- Ligne de désir devant l'école à 40 mètres du passage piéton devant la mairie.
- Défaut de sécurité des voiries avec des infrastructures routières dangereuses :
  - Manque de signalisation aux abords des écoles entraînant des incivilités de la part des automobilistes.
  - Routes départementales traversant le bourg.
  - Appréhension forte de la part des parents d'élèves à amener leurs enfants à l'école à pied ou à vélo.

#### Manque d'espaces collectifs

- Demande de jeux pour enfants, ou bancs dans la commune.
- Manque de lieu convivial et d'espaces verts à disposition des habitants.
- Les habitants de Moulis se déplacent dans les villages d'à côté ou bien se réunissent sur le parking de l'école le weekend.
- Centralités commerciales situées sur les communes avoisinantes : Castelnau-de-Médoc, Listrac-Médoc.

#### Bons rapports monde agricole - riverains

- Globalement, bons rapports entre le monde agricole et les habitants.
- Quelques cas de mésentente ou de crainte/incompréhension.

#### Développer la marche à Moulis

- Souhait des habitants de se déplacer à pied plutôt qu'à voiture.
- Usages officieux des lisières et des chemins agricoles.



« J'aimerais amener mes enfants à l'école à pied, mais je prends la voiture même pour faire 300m »



« Je sais pas ce qu'il se passe avec ce PLU mais ça n'avance pas ! »

« Aucun problème [avec les viticulteurs], ils m'envoient même un sms pour me dire quand ils traitent ! »



« Même ma marche quotidienne je ne la fais pas à Moulis, c'est trop dangereux »

« La superette me dépanne mais je ne fais pas mes courses à Moulis ! »



« J'ai de bons rapports avec mes voisins, même si on n'a pas toujours une bonne image [les viticulteurs] »

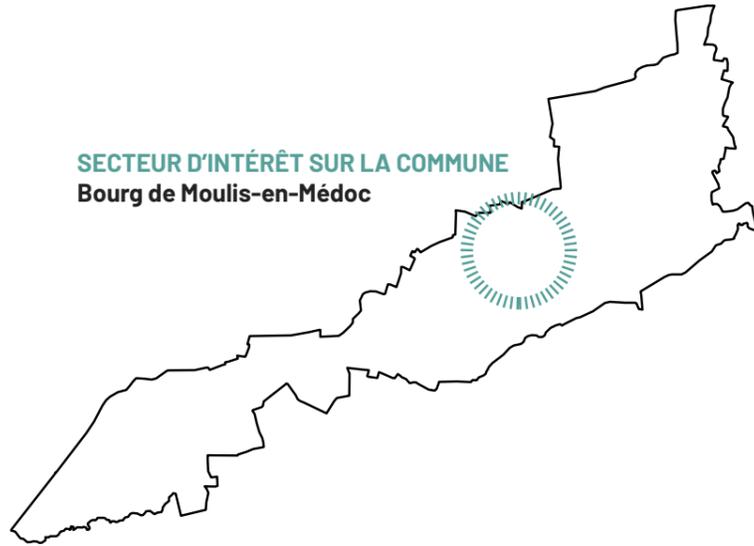


« Le weekend on se retrouve sur le parking de l'école pour que ma fille voie ses copains/ copines. »



« Ce qu'il manque ? (rire) Des jeux pour enfants par exemple ! »

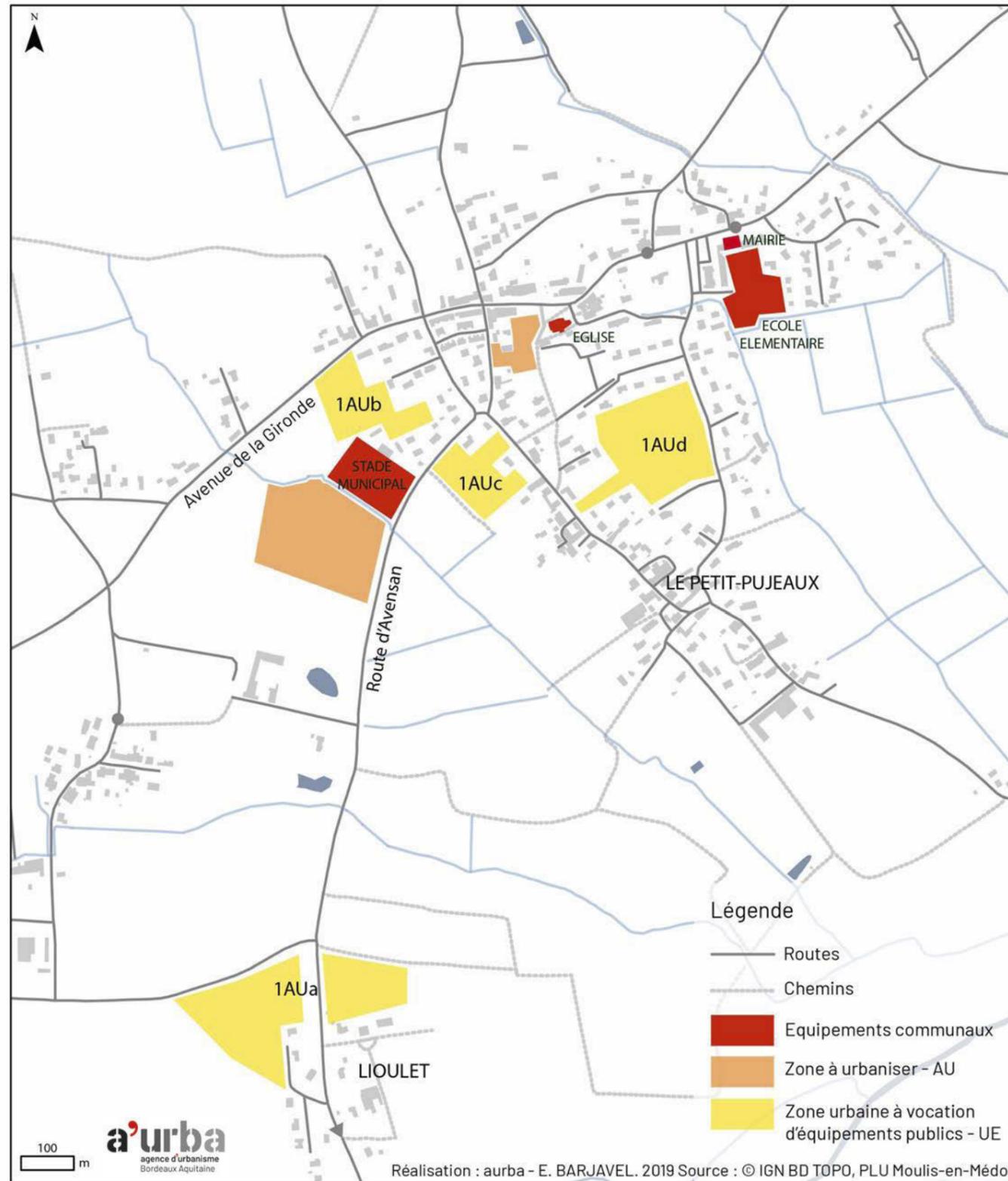
### SECTEUR D'INTÉRÊT SUR LA COMMUNE Bourg de Moulis-en-Médoc



Le bourg de Moulis-en-Médoc présente le potentiel d'extension urbaine le plus important de la commune.

### Futurs aménagements

- Conforter le secteur de Lioulet : 1AUa
- Compléter l'enveloppe urbaine du centre-bourg
  - Avenue de Gironde : 1AUb
  - Route d'Avensan : 1AUc
  - Route de la Fontaine : 1AUd

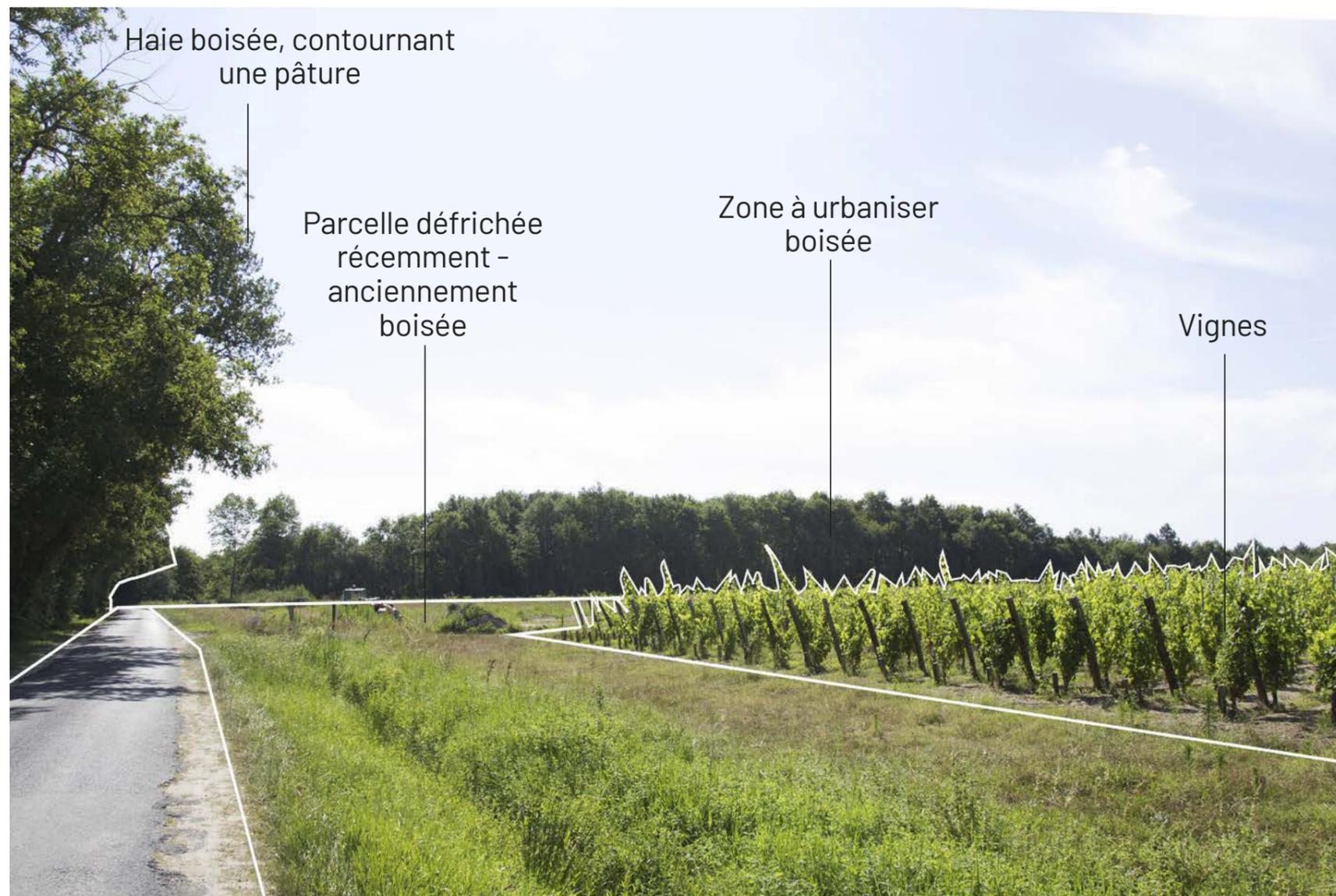


### Prescriptions en matière de végétation

- Palette végétale locale.
- Respect dans la plantation d'essences dans les zones AU suivant :
  - Strate arborescente comportant au moins deux espèces différentes d'essences.
  - Strate arbustive comportant au moins deux espèces différentes d'essences.
- Liste d'espèces recommandées : chêne pédonculé, frêne, orme, aulne, saule blanc, noisetier, aubépine, troène, saule roux, saule cendré, fusain d'Europe, prunellier, cornouiller, églantier.

Représentation des potentiels d'aménagements du bourg de Moulis-en-Médoc

### Les perceptions paysagères



#### Paysage de clairière :

Ici, le caractère végétal domine, réparti entre des espaces viticoles et des espaces naturels (bois ou prairie).  
De hauts arbres et fourrés longent la route du Brûle, servant alors de limite à la prairie équine.  
Caractère boisé de la zone à urbaniser

#### Les qualités paysagères :

Horizon boisé avec des arbres de grands développements à préserver et valoriser (après une analyse fine identifiant les arbres à conserver)

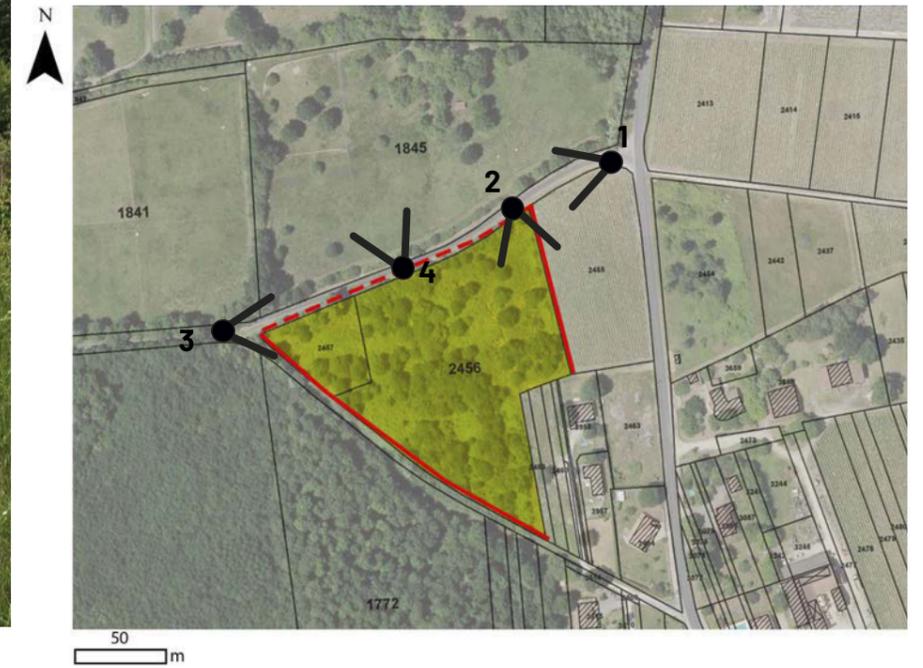
Les composantes paysagères



**1** Zone 1AUa à l'ouest du quartier Lioulet, en lisières de vignes et de la route  
Extension urbaine prévue sur un large boisement en friche le long de la route du Brûle



**2** Zone AU en lisière de parcelle agricole



Zone à urbaniser prévue pour conforter le hameau de Lioulet  
> Besoin de défricher pour urbaniser la zone

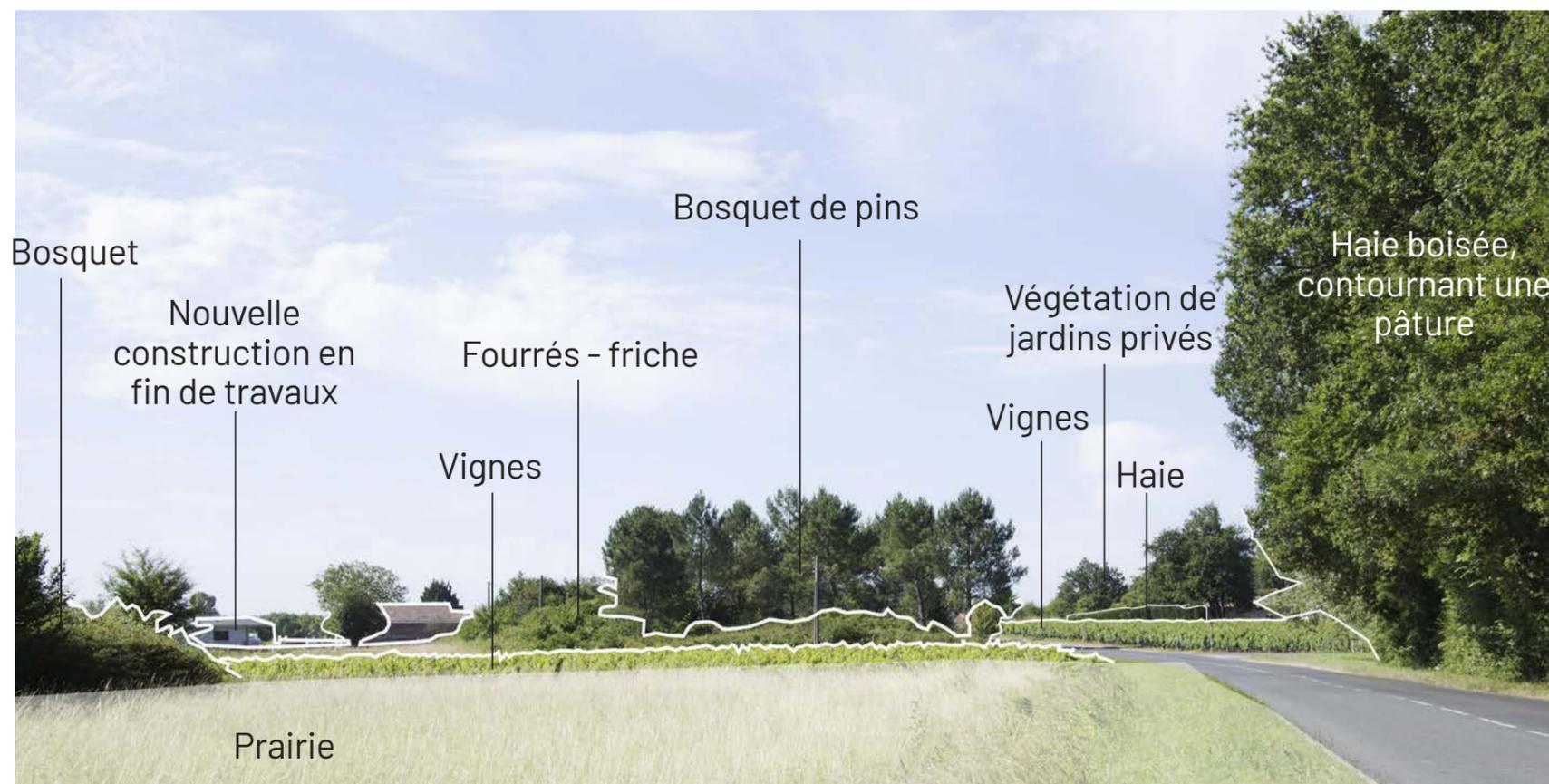


**3** Patrimoine arboré à valoriser / préserver



**4** Présence d'une prairie de pâturage équin à droite de la route

### Les perceptions paysagères



### Paysage rural :

Alternance d'ouvertures et de fermetures des points de vue créée par les différentes strates de végétation (bosquets, cultures de la vigne, grands arbres...) On distingue les constructions en cours en arrière plan, avec des plantations aux abords des habitations, permettant une bonne intégration des bâtiments dans le paysage.

La route très passante, reliant ce quartier de Lioulet au coeur de bourg de Moulis, traverse le paysage agricole de ce territoire (prairies, vignes, pâtures...).

La zone à urbaniser est en contact direct avec la vigne. Elle est composée d'un bosquet de conifères et de broussailles (ronces...). On distingue une légère différence de niveau en fond de parcelle (léger talus). Elle offre une large vue ouverte sur le bourg de Moulis et les coteaux viticoles.

### Les qualités identifiées :

- Paysage agricole et viticole qui fait l'identité du territoire de la commune de Moulis > intégration paysagère de la zone à urbaniser
- Certains pins déjà très hauts sont des éléments de repères : à préserver ?



Large ouverture vers le grand paysage depuis la zone à urbaniser

## Les composantes paysagères



1 Zone 1AUa en friche



2 Zone 1AUa en lisière du chemin d'exploitation viticole



Zone à urbaniser de petite taille dans le quartier Lioulet: actuellement en friche, elle est occupée par un bosquet avec quelques pins maritimes, arbustes et ronces.

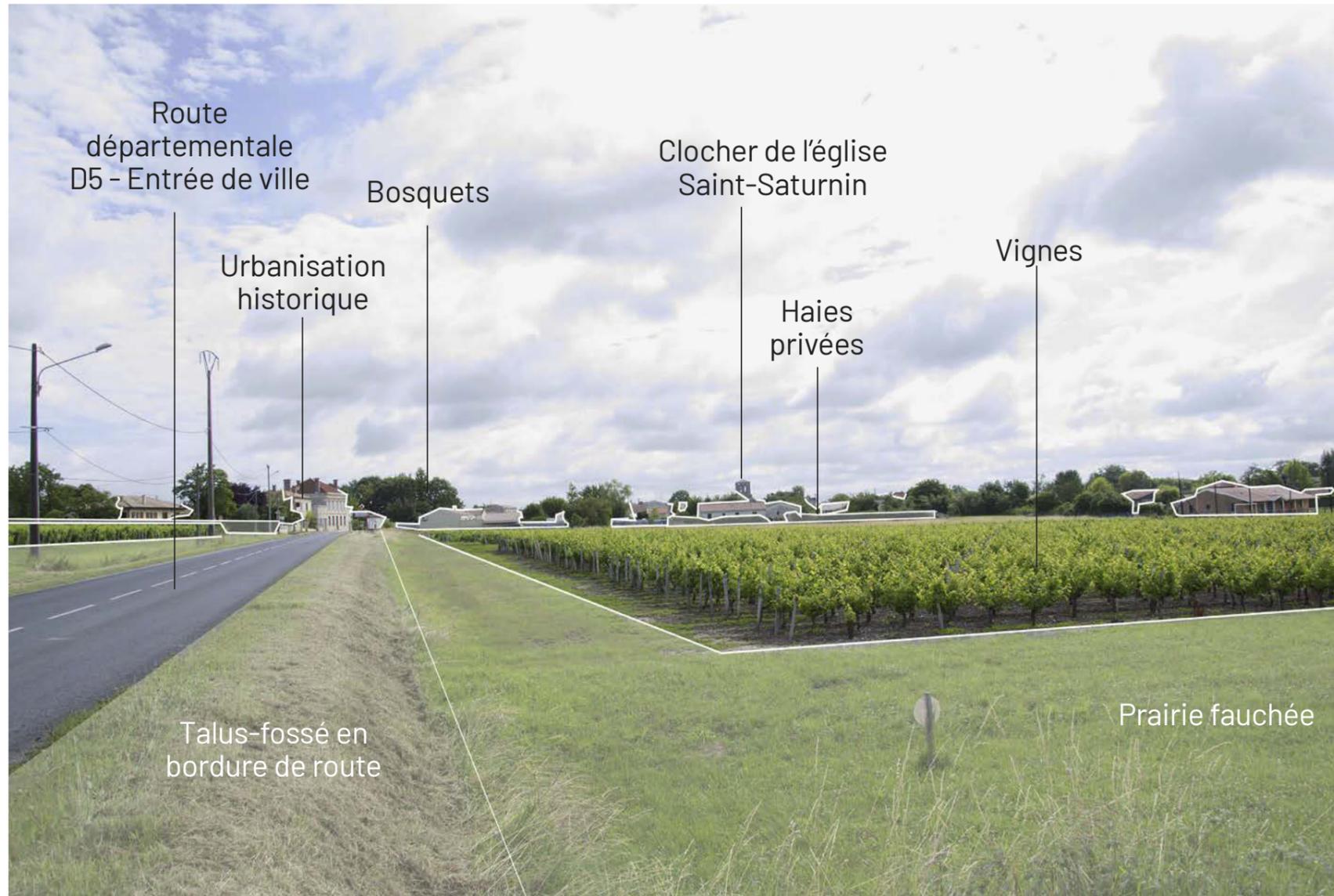
### Etat des lisières :

3/4 des lisières en interface avec la vigne : composées de chemins d'exploitations ou sans transition.  
1/4 des lisières en interfaces avec les habitations existantes : lisière brutale, pas de transition.  
> Nécessité d'intégrer le projet dans le paysage viticole



3 Une urbanisation déjà en cours proche de la zone

## Les perceptions paysagères



Vue du centre-bourg, zone AU

### Paysage de l'entrée de ville :

- La route départementale amène à une des principales entrées du bourg.
- Les vignes la jouxtent de part et d'autre. Faible de hauteur, cette culture permet une vision largement ouverte sur la commune et le paysage qui l'entoure.
- La transition entre le bourg et la vigne est assez douce grâce à la végétation très présente.
- Visuellement, par des ouvertures et des fermetures, la perception du centre-bourg se fait par alternance, dissimulée partiellement par cette végétation.

### Les qualités identifiées :

- Une transition douce grâce à des haies privées relativement basses et végétalisées.
- Un point de vue vers le centre-bourg historique et le clocher de l'église à préserver et valoriser.

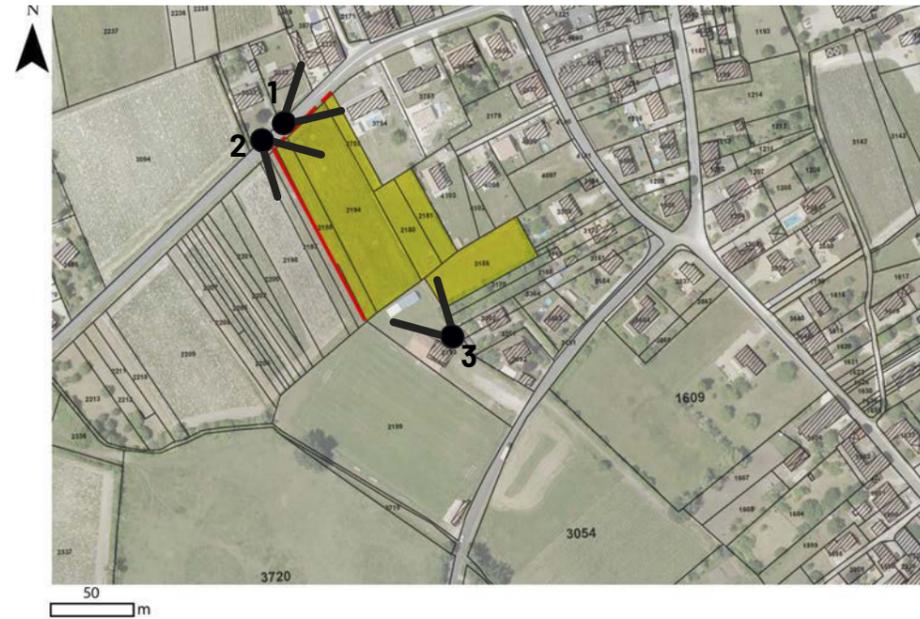
## Les composantes paysagères



1 Zone 1Aub aux abords de l'entrée de ville



2 Zone 1Aub en lisière directe avec la parcelle de vigne



La zone à urbaniser est actuellement composée d'une simple prairie et est située à proximité du stade municipal.

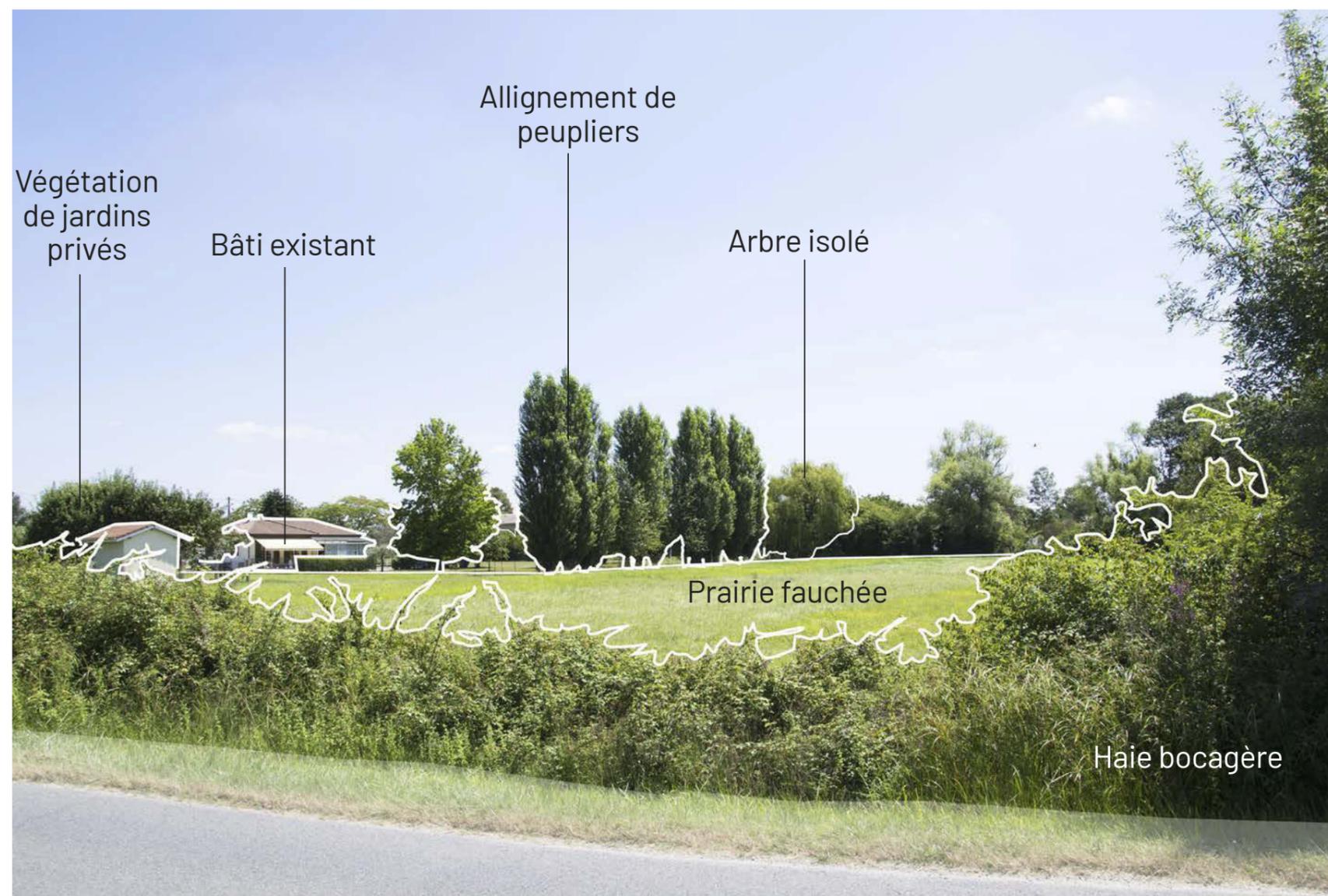
### Etat des lisières :

Les lisières avec les habitations existantes du centre-bourg sont composées de haies privatives végétalisées ou de murets bas (qui créent des transparences visuelles).



3 Zone 1Aub vue depuis les vestiaires du stade : proximité visuelle et physique entre la pelouse du vestiaire et la zone à urbaniser.

## Les perceptions paysagères



### Paysage de seconde entrée de ville :

- Vision peu lointaine : l'espace est cadré par des haies bocagères très présentes.
- Un alignement de peupliers très marquant visuellement dans le paysage : grands points de repères.
- Fraicheur de l'espace grâce aux fossés humides et à l'ombrage (surtout présent en fond de parcelle).
- Une urbanisation relativement bien intégrée dans le paysage grâce aux plantations privées (dans les jardins) ou aux haies basses et végétales.

### Les qualités identifiées :

- Présence d'arbres remarquables en lisière des habitations : de hauts peupliers et un saule pleureur isolé sont à préserver / valoriser.
- Large espace ouvert entouré de haies bocagères : typologie d'espace à préserver ?

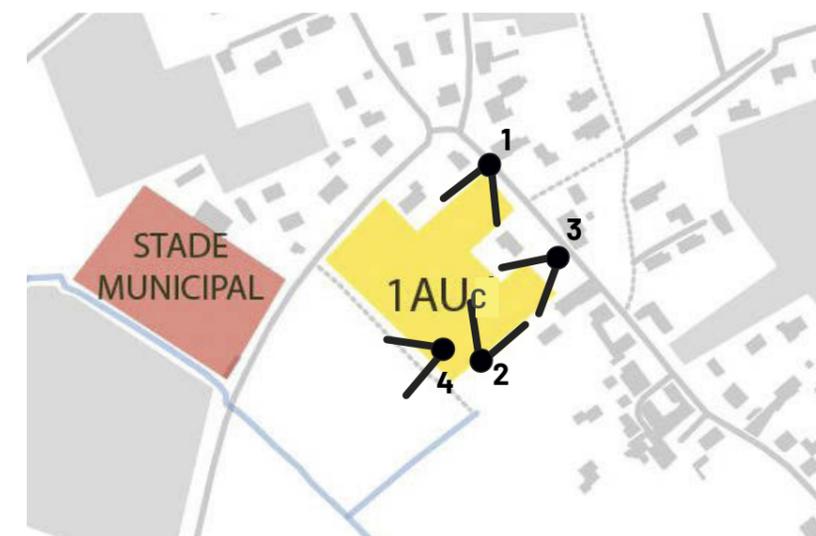
## Les composantes paysagères



1 Zone 1AUc aux abords d'une habitation isolée



2 Fenêtre paysagère sur le clocher à travers l'alignement des peupliers



3 Zone 1AUc découpée par des clôtures transparentes



4 Haie bocagère en lisière de vigne

Zone à urbaniser aux formes découpées servant à compléter l'enveloppe urbaine du bourg. En son centre se trouve une habitation existante isolée.

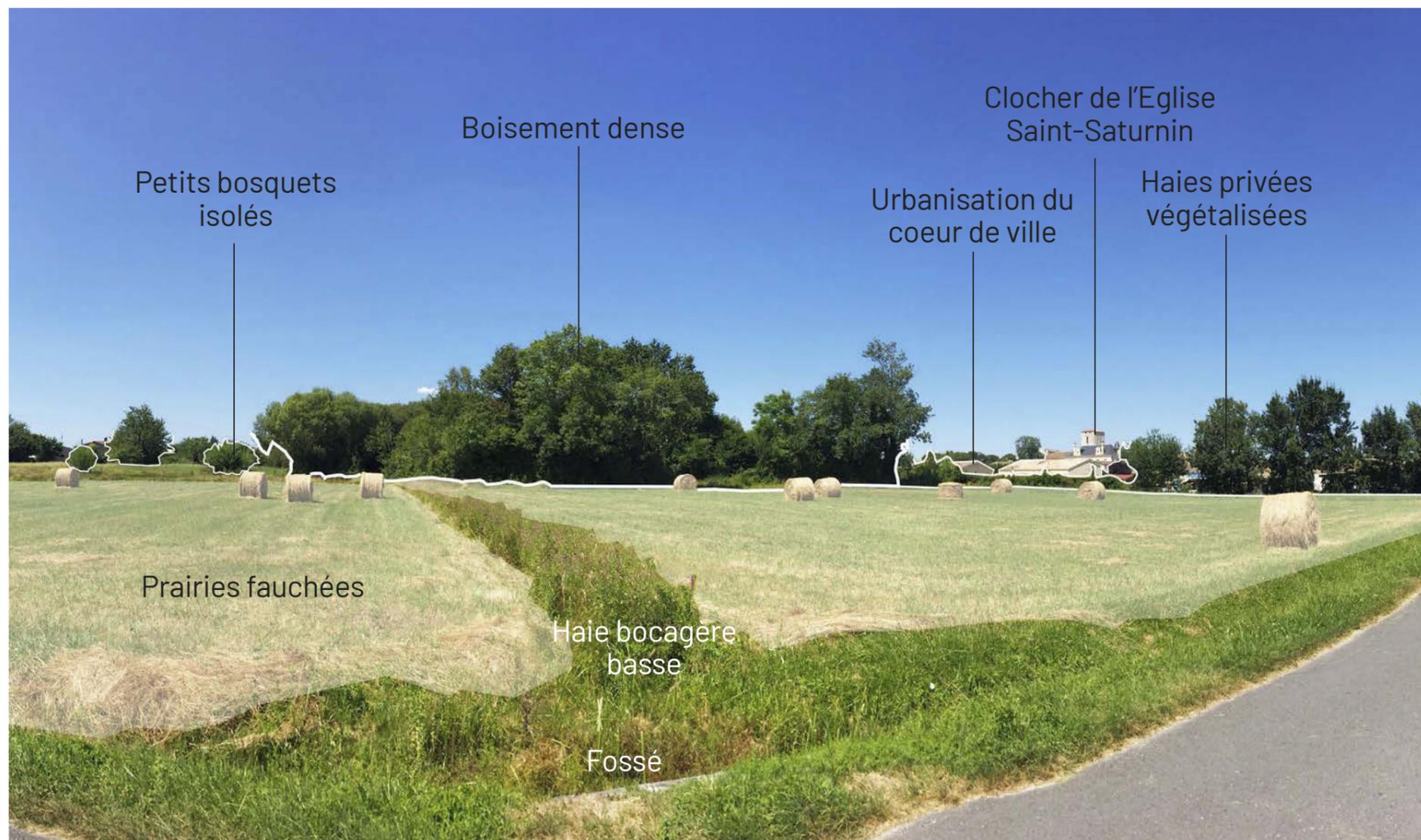
Elle est composée d'une prairie et de quelques beaux arbres (saules, peupliers...) : essences à préserver à l'intérieur de la zone AU .

### Etat des lisières :

Les lisières menant à la ville sont nettes, composées de clôtures privées (essentiellement grillages transparents), ou directement sur la route.

Les lisières menant à la vigne sont composées de fossés plantés ou haies bocagères.

### Les perceptions paysagères



#### Paysage de clairière agricole en coeur de bourg :

- Aspect très agricole et naturel avec de larges prairies, des points très humides et plusieurs bosquets et boisements.
- Un point de vue intéressant sur le clocher de l'église et le château.
- Un boisement dense en plein coeur du bourg.
- Des parcelles de prairies séparées par une haie bocagère basse.
- Les bâtisses du coeur de ville sont relativement bien intégrées dans le paysage, avec la présence de haies basses végétalisées et de quelques arbres plantés dans le bourg.

#### Les qualités identifiées :

- Paysage de contraste entre des espaces ouverts (prairie) et des espaces fermés (bois) : vocabulaire à préserver dans l'urbanisation future.
- Points de vue sur le patrimoine historique à conserver et valoriser.
- Typologie de haies/clôtures à reproduire : haies transparentes, boisées, basses....
- Un secteur humide à prendre en compte dans le projet.

## Les composantes paysagères de la zone AU

Parcelle privée occupée par un verger



1 Zone 1AUd - Partie étroite et allongée de la zone à urbanisée, pincée entre habitations et parcelles privées



2 Partie centrale de la zone à urbaniser avec une végétation humide (roseaux, massettes, carex...)

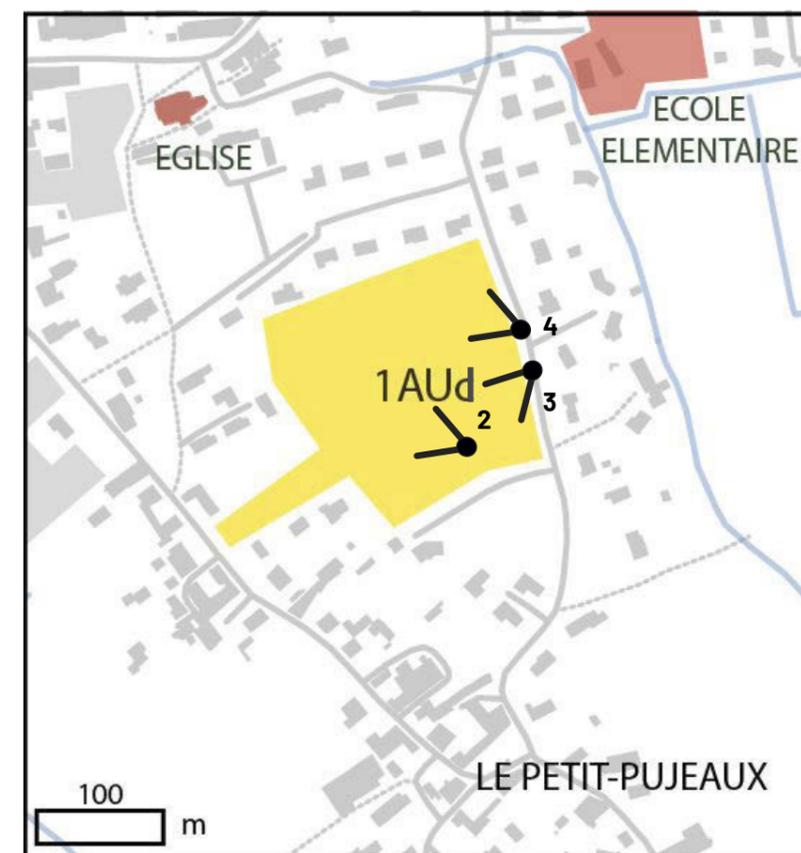
Chemin privé qui mène à une habitation isolée



3 Zone 1AUd - Partie très large de la zone à urbaniser, sur plusieurs parcelles agricoles



4 Large ouverture sur le patrimoine historique du bourg : vue emblématique



Zone à urbaniser présentant une grande superficie servant à compléter l'enveloppe urbaine en coeur du Petit-Pujeaux.

### Pas d'interfaces entre la ville et la nature ou l'espace agricole:

Cette zone à urbaniser est en coeur du bourg. Mais elle possède des qualités paysagères en lien avec cette thématique. Elle est donc à prendre en compte dans les propositions de pistes d'aménagements.

**Le diagnostic révèle un territoire avec de vraies qualités paysagères, que l'on retrouve à une échelle plus fine au sein des zones à urbaniser en interface avec la vigne. Les enquêtes ont également démontré des besoins en termes d'usages. Comment s'appuyer sur l'urbanisation future pour à la fois valoriser les qualités paysagères de la commune et répondre aux besoins des habitants, tout en intégrant la proximité du vignoble ?**

## PARTIE 2

# Les pistes de réflexion

## ENJEUX

Échelle de la commune

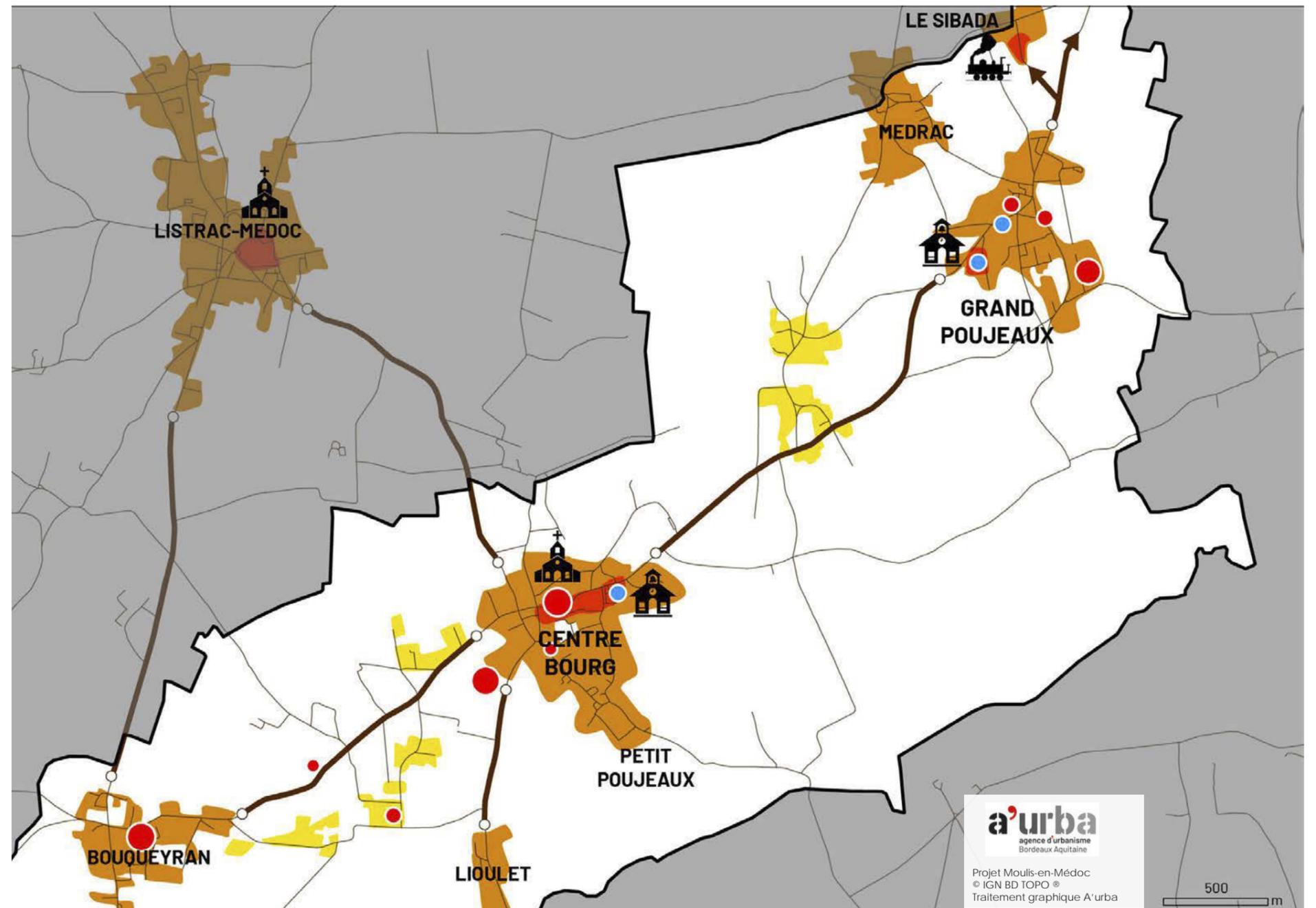
### Des enjeux de liaison du bourg et des hameaux

Le centre-bourg et Grand Poujeaux accueillent les écoles primaires et maternelles, qui sont sans doute un des motifs principaux de déplacement local. Or ces centralités sont reliées par des axes de circulations principales (routes départementales) : la voiture y est prioritaire et il y a un manque de sécurité pour les usagers de modes doux.

Au delà de la mobilité quotidienne, la commune est dans un contexte paysager très qualitatif mais peu valorisé.

### Proposition

> Retravailler un itinéraire plus agréable, reconnectant les centralités des différents quartiers et valorisant le paysage.



### Légende



Gare de Moulis-Listrac



Eglise



Etablissements scolaires



Etablissement sensibles :  
Equipement public scolaire



Attracteurs : Commerces, services  
publics, activité viticole...



Principaux axes de communications



Centralités



Hameaux principaux



Hameaux secondaires

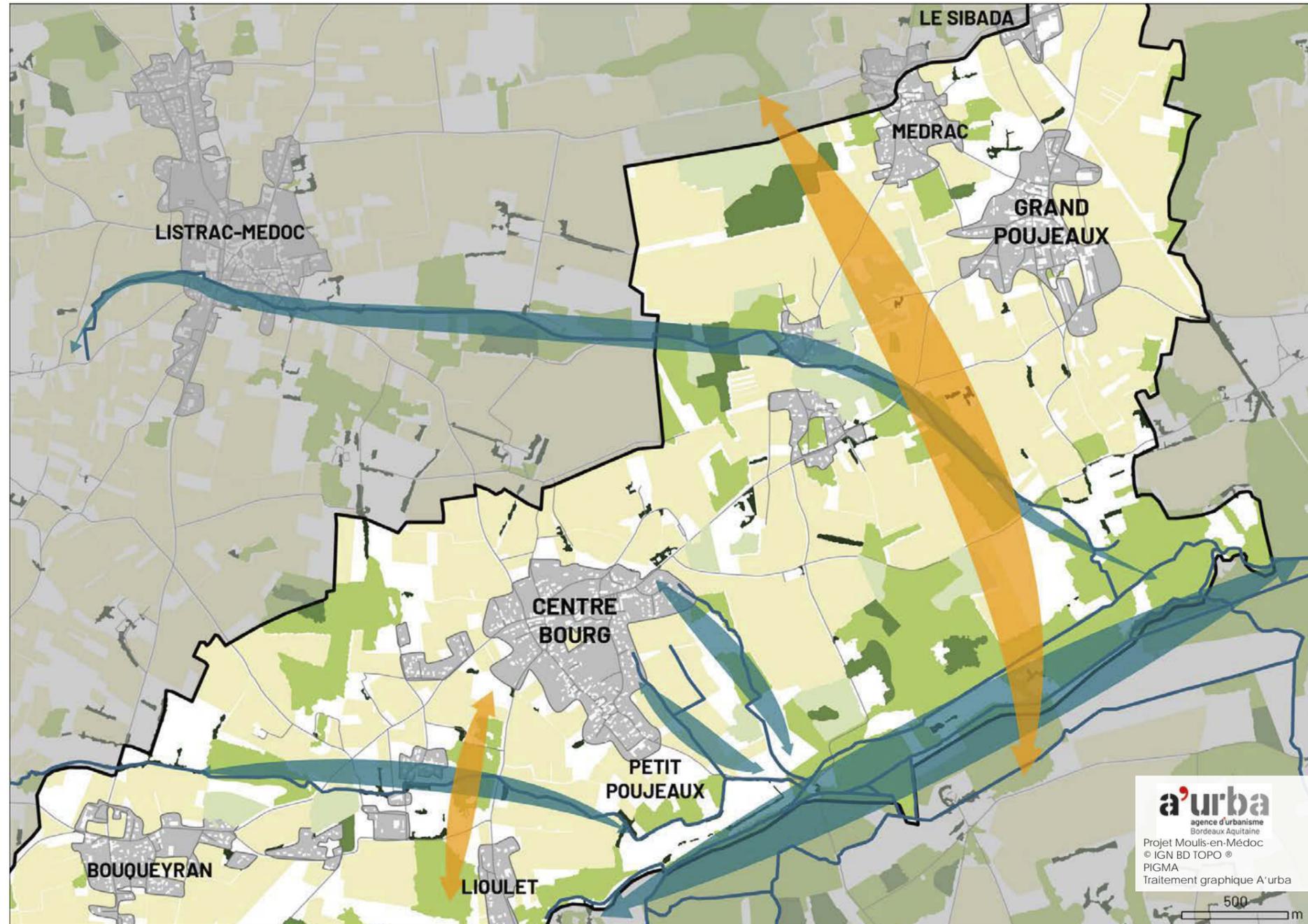
**a'urba**  
agence d'urbanisme  
Bordeaux Aquitaine

Projet Moulis-en-Médoc  
© IGN BD TOPO ©  
Traitement graphique A'urba

500  
m

## ENJEUX

Échelle de la commune



### Légende

Parcelles de vignes	Forêt fermée de feuillus	Haies	Continuité écologique (trame verte)
Forêt fermée de conifères	Forêt mixte, bois	Zone urbanisée	Continuité écologique (trame bleu)

### Des enjeux phyto-sanitaires liés à la prédominance de la vigne

La commune est dans un territoire viticole dominant, où les habitations et les établissements sensibles sont à proximité de la vigne. Pour autant, un maillage de haies champêtres, bosquets et bois est encore très présent. Cela est un avantage à plusieurs titres :

- pour la biodiversité, ce sont des supports de continuités écologiques ;
- pour la vigne, ces milieux hébergent des auxiliaires de culture, ce qui permet de réduire les traitements phyto-sanitaires ;
- pour les habitants, ces ensembles arborés, outre leur rôle paysager, agissent comme zone tampon ou filtre selon leurs situations.

### Propositions

- > Protéger et renforcer la place de l'arbre dans le paysage, notamment en interface vigne/habitation.
- > Renforcer la communication viticulteur/habitant par rapport à l'activité viticole et l'utilisation de produits phyto-sanitaires.

# ENJEUX

Échelle du bourg

## ENJEUX PAYSAGERS



### Légende

-  Zones AU
-  Continuités écologiques
-  Continuités écologiques
-  Haies
-  Points de vue

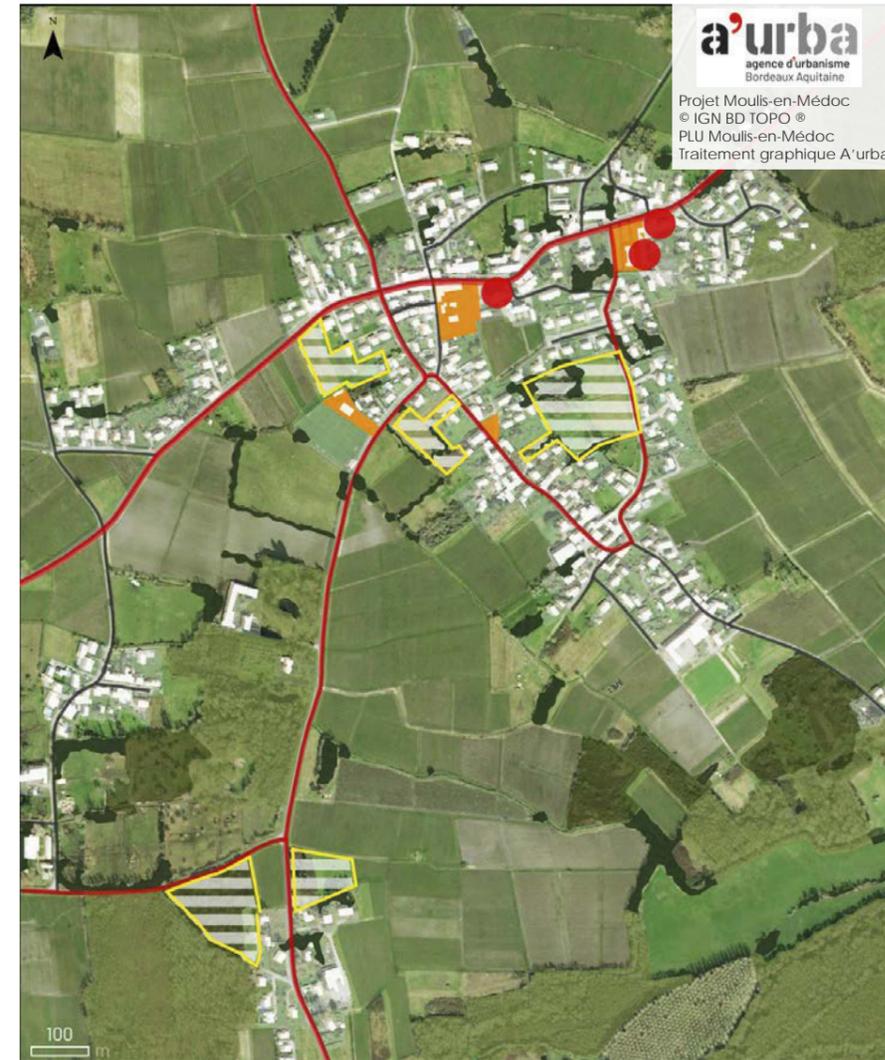
## ENJEUX AGRICOLES



### Légende

-  Zone AU
-  Parcelles viticoles en lisière urbaine
-  Chemins agricoles et/ou lisières viticole à valoriser

## ENJEUX URBAINS



### Légende

-  Zones AU
-  Espaces publics à renforcer
-  Routes dangereuses
-  Attracteurs

**LES 4 ZONES D' ACTIONS PRIORITAIRES**



**Légende**  Lisières viticole étudiées

**Constats:**

- Des attracteurs motivant des déplacements locaux, notamment scolaires.
- Des routes dangereuses ne facilitant pas les déplacements en mode doux.
- De futures zones AU en contact direct avec l'espace viticole.
- Un paysage viticole qualitatif, à la valorisation relativement confidentielle.
- Des usages officieux des chemins agricoles.
- Des besoins d'espaces collectifs ou publics de convivialité.
- Une relative bonne entente viticulteur/habitant
- L'arrivée de nouveaux habitants, pas forcément familiers de l'activité viticole.

**Des enjeux d'amélioration des usages en lisière et en cœur de bourg**

**Propositions :**

- > Aménager l'interface habitat/vigne de manière intégrée au paysage, en prenant en compte les besoins d'usages et les enjeux phyto-sanitaires.
- > Sécuriser les parcours, tout en les développant pour donner à voir le paysage.

**La construction du projet**

**La lisière est considérée dans toute son épaisseur, par les dynamiques agricoles et urbaines qui y ont lieu. C'est pourquoi le projet s'est progressivement bâti, à l'échelle de la commune, autour de 4 axes :**

- 1/ La communication viticulteur/habitant
- 2/ La valorisation du rôle de l'arbre
- 3/ Le piéton au cœur de Moulis
- 4/ L'intégration paysagère des zones à urbaniser

# 1

## COMMUNICATION VITICULTEURS - HABITANTS Les drapeaux d'alertes de traitements

### Référence projet

#### Château du Luchey-Halde

- En zone urbaine à Mérignac
- Vignoble de 23 hectares
- Appellation Pessac Léognan

#### Mise en place d'une signalétique d'alerte de traitements des vignes : les drapeaux de la transparence

- Drapeaux de couleurs à l'entrée du château :
  - Vert : accès libre de la parcelle aux riverains
  - Rouge : accès interdit aux riverains
- Régulation de l'accès du vignoble en fonction des risques sanitaires



Drapeau à l'entrée du château Lychey-Halde, à Mérignac en Gironde ©Lignes de vigne

### Un outil de communication entre le monde agricole et les habitants de Moulis :

**Le principe : établir des drapeaux, à certains points clés du vignoble, permettant de prévenir les habitants en cas de traitements.**

Basé sur l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 2533-1 du code rural Article 3.II

Tout produit appliqué par pulvérisation ou poudrage sur une végétation en place est affecté d'un délai de rentrée. La durée varie en fonction des phases de risques et de la dangerosité des produits

- La couleur du drapeaux varie en fonction
- De l'état du traitement de la parcelle
  - Du délai de ré-entrée (DRE) dans la parcelle traitée

Caractéristiques des produits		Signalétique					
Classe	Signification	En cours	Terminé DRE* obligatoire				Terminé
			6h	8h	24h	48h	
CMR	Toutes les substances classées CMR 1A, 1B et 2	Red	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Green
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation	Red	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Green
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	Red	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Green
H318	Provoque des lésions oculaires graves	Red	Yellow	Yellow	Yellow	Green	Green
H315	Provoque une irritation cutanée	Red	Yellow	Yellow	Yellow	Green	Green
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	Red	Yellow	Yellow	Yellow	Green	Green
Milieu fermé	En milieu fermé, après la fin de la pulvérisation et ventilation forcée des locaux pendant au moins deux heures	Red	Yellow	Yellow	Green	Green	Green
Culture extérieur	Traitement par pulvérisation sur culture extérieur	Red	Yellow	Green	Green	Green	Green

### SIGNALITIQUE DES DRAPEAUX D'ALERTE DE TRAITEMENT



#### DRAPEAU ROUGE

- > Traitement phytosanitaire en cours
- > Circulation dans la parcelle interdite



#### DRAPEAU JAUNE

- > Traitement phytosanitaire terminée
- > Circulation dans la parcelle interdite



#### DRAPEAU VERT

- > Traitement phytosanitaire terminée
- > Circulation dans la parcelle libre

## 2

# VALORISATION DE L'ARBRE/LA HAIE CHAMPÊTRE POUR L'ACTIVITÉ VITICOLE ET LE PAYSAGE

### Valoriser le paysage viticole et préserver les haies bocagères

#### Les haies bocagères sont un atout pour la viticulture, l'environnement et les paysages

Les structures agro-écologiques et paysagères comme les haies, alignement d'arbres, bas-côtés enherbés et fossés assurent divers rôles, en lisière notamment :

- Former des écrans protecteurs contre la dérive aérienne des produits phytosanitaires.
- Offrir des conditions de vie propices au développement de la biodiversité.
- Permettre le développement de la faune auxiliaire positive pour l'agriculture : pollinisation, prédation, etc.
- Faciliter la circulation de la faune autour des parcelles agricoles.
- Contribuer au maintien et à la qualité des sols et de l'eau.
- Stabiliser le sol, augmente le taux de matière organique.

#### Le PLU : outil d'aménagement des lisières

#### Trois outils réglementaires pour protéger les haies en lisières de parcelles viticoles ou au sein d'espaces urbanisés :

- **Espace Boisé Classé (EBC)** : outil strict de protection des boisements, haies, alignements ou arbres isolés existants ou à créer. Tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements, y est interdit. Tout défrichage y est interdit. Les coupes et abattages sont soumis à déclaration préalable, sauf cas particuliers.

>>> C'est un outil strict de protection, dans les secteurs avec les enjeux écologiques et paysagers les plus forts, où il y aurait peu de projets d'aménagement même minimal.

- **L151-19** : Le règlement peut identifier et localiser les **éléments de paysage** et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'**ordre culturel, historique ou architecturale**.

- **L151-23** : Le règlement peut identifier et localiser les **éléments de paysage** et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des **continuités écologiques**. Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles

>>> Ces deux outils permettent la définition d'un règlement adapté et spécifique au territoire, voire à l'élément identifié. Il permet à la fois protection et souplesse.

#### Trois outils réglementaires pour créer de nouvelles haies au sein des zones à urbaniser :

- **Espace Boisé Classé (EBC)** : cet outil peut concerner des boisements à créer. Cependant, son manque de souplesse dans des contextes de projet n'en fait pas l'outil le plus recommandé.
- Les **OAP aménagement** peuvent intégrer un certain nombre d'orientations d'ordre paysager à la fois sur des espaces verts à préserver ou créer (qu'ils soient privés ou collectifs), sur la gestion de l'eau pluviale, mais aussi sur les tracés des voies, l'implantation, etc.

>>> l'outil permettant l'articulation et la cohérence entre projet paysager et projet urbain.

- **L'article 13 du règlement** : il peut définir une surface minimale d'espaces verts, dont une surface minimale d'espaces communs, des règles garantissant la qualité et la pérennité des espaces verts créés.

#### Référence projet : Engagement pour la biodiversité

#### Initiative de l'ODG Margaux - accompagnement technique par Vitinnov

#### Objectif : intégration de la biodiversité au fonctionnement économique et technique de l'exploitation

1. Diagnostic de l'occupation du sol et audit faunistique sur le territoire de l'AOC Margaux
2. Définition des actions de préservation et mise en oeuvre d'un plan d'action
3. Mise en oeuvre et suivi des actions

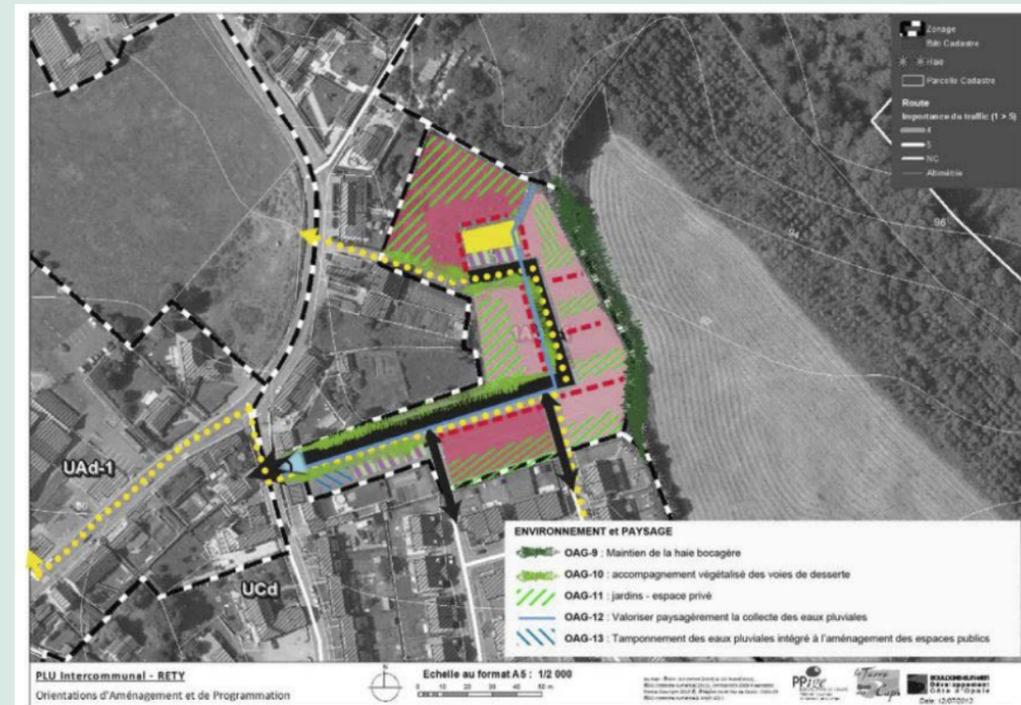
#### Exemples d'actions mises en place :

- Aménagement de **bandes fleuries** favorables aux pollinisateurs à partir de semences locales : Projet VITiculture et POLLinisateurs (VITIPOLL).
- Aménagement de Zones Ecologiques réservoirs (ZER) par les viticulteurs : plantation de **haies**, de bandes fleuries, retard de fauche, etc.
- Promotion de pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité

#### Soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine

#### Référence projet : Volet paysager du PLU

#### OAP - PLU intercommunal de Rety



### Référence projet :

## Mobilier urbain de sensibilisation du rôle des haies

- > Implantation de mobilier urbain ludique ou de repos pour valoriser le paysage viticole et permettre à chacun de le comprendre
- > Expliquer les rôles et enjeux du maintien des haies en contexte viticole



©Pic Bois



©Pic Bois

### Une aide opérationnelle à la replantation de haies, l'association Arbres & Paysages

Cette association créée en 1996 a pour vocation le conseil et l'appui technique dans les domaines de plantation de haies champêtres et de l'agroécologie qui participent au renforcement des trames vertes et bleues.

Pour toute plantation d'arbres ou de haies, Arbres et Paysages offre un appui pour :

- La définition d'un projet de plantation en fonction des objectifs et des attentes du planteur.
- Le choix des essences champêtres selon le climat, le sol, l'exposition et les envies du planteur.
- Le montage du dossier technique pour obtenir des aides financières.
- La fourniture de jeunes plants et du paillage.
- Le prêt du matériel pour le paillage.
- Les conseils techniques pour la préparation du sol et plantation.
- Le suivi des arbres pendant 3 ans.

Les projets suivis par l'association peuvent être de différentes échelles. Ils concernent différents types de propriétaire, du viticul- teur à la commune.

Selon les cas, les plantations peuvent faire l'objet de subventions.



Haies à Moulis-en-Médoc en lisière de parcelle viticole à proximité des zones à urbaniser

# 3

## METTRE LE PIÉTON AU CŒUR DE MOULIS : le «Chemin des écoliers» et le «Sentier des vignes»



**PROPOSITION DE PROJET :** deux boucles pédestres et/ou cyclables

**1/ Chemin des écoliers :** au sein du bourg de Moulis, en reliant les trois zones à urbaniser et principaux secteurs habités. Il permet également de découvrir certains éléments d'intérêt patrimonial.

**2/ Sentier des vignes :** reliant le hameau de Lioulet et la zone d'habitation le long de la route du Mayne, il permet de découvrir et de comprendre les paysages et l'activité viticole.

*Raccourcis :* un maillage de circulations douces secondaires, connectant l'école aux quartiers.

**Pistes de financement pour l'aménagement des sentiers pédestre le long des routes départementales**  
**Convention avec le département**

Extrait de l'article L. 131-2 du code de la voirie routière  
 « Les dépenses relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales sont à la charge du département ».

Nécessité d'établir une convention avec le département pour déterminer la nature des travaux effectués par chacun. *Source AMF - I. Voix, 2002.*



### Légende

- ⋯⋯⋯⋯⋯ Chemin des écoliers
- ⋯⋯⋯⋯⋯ Sentier des vignes
- ⋯⋯⋯⋯⋯ Dessertes
- Zones à vocation d'équipements publics
- Équipements publics
- Équipements potentiels
- Zones d'intérêt patrimonial
- ☀ Points de vue

Éléments d'intérêt patrimonial  
identifiés sur la carte p.45



**POINT DE VUE** centre bourg et les coteaux viticoles  
identifiés sur la carte p.45



La présence des vignes au coeur du village et en lisières est un atout paysager.





## RECOMMANDATIONS D'AMÉNAGEMENTS

- Limiter la hauteur des murs pleins.
- Éviter les haies mono-spécifiques.
- Privilégier les clôtures transparentes, semi-transparentes (murets associés à des haies) et végétalisées.

## RÉVÉLER LA PRÉSENCE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EN CENTRE BOURG

Il existe deux écoles à Moulis le long de la D5, avec néanmoins deux traitements différents :

- dans le bourg principal : manque de signalisation, abords de l'école dangereux, présence d'une « ligne de désir » façonnée par les usagers pour un cheminement plus court et plus rapide (à 40 mètres du passage piéton) ;
- au Grand-Poujeaux : figurine de signalisation de sécurité routière, potelets en forme de crayons, voie à sens unique devant l'école .

### Propositions :

- Proposer un traitement spécifique de l'espace public à proximité de l'école : panneaux de signalisation, mobilier urbain, potelets.
- Nécessité de mettre un passage piéton supplémentaire.
- Passage de la route de la Fontaine (à proximité de l'école) en sens unique ou accessible seulement aux riverains (éventuellement uniquement aux heures d'arrivée et de départ de l'école).
- En sécurisant les parcours, favoriser les modes actifs : marche, vélos pour aller à l'école.
- Installation de panneaux pour matérialiser la présence d'une école.



Ecole élémentaire centre-bourg : exemple négatif d'aménagement aux abords de l'école, manque de visibilité, insécurité



Panneau danger enfants  
A13a (norme NF)



Panneau danger passage piétons  
A13b (norme NF)



Panneau interdiction de circuler, sauf riverains (L0078)

A titre indicatif :

Prix unitaire panneau danger  
(NF) : 60€ TTC

Prix unitaire panneau  
interdiction : 20€ TTC

Poteau, vides : + 40€



Ecole primaire Grand-Poujeaux : exemple d'aménagement avec du mobilier urbain matérialisant l'école à proximité

Référence projet :

Aménagements aux abords des écoles 1/2

> EXTENSION DE L'ESPACE PUBLIC : traitement des abords de l'école, dispositifs provisoires, marquages au sol.



La rue du jeu des enfants-Strasbourg, © Roland Burckel



Abords groupe scolaire de Villemur © ville de Nandy



Abords école de Talmontiers, ©L'Éclairer-La Dépêche



Aménagements rue Cloutier, Montréal ©Pelouse



passage piréton à Madrid ©Christo Guelov



zoo street, ©CyKlop

Référence projet :

Aménagements aux abords des écoles 2/2

> Aménagements – paysage, bancs, jeux ...



HBB Landscape architecture parklet © Seattle Daily Journal of Commerce



©VR Bois 63



La rue aux enfants à Liège © Gilderic



Square de Nimègue © IAUR

# 4

## INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ZONES À URBANISER



### Légende

- Végétation à conserver\*
- Haie à créer
- Espace tampon
- Espace à aménager ou à équiper

- Équipement à intégrer : mobilier urbain, jeux
- Cheminement «Chemin des écoliers»
- Signalétique d'alerte de traitements

\* végétation à conserver, à affiner par un diagnostic fin sur l'intérêt écologique et paysager des arbres et leur état sanitaire

### PROPOSITION DE PROJET - Secteur Lioulet

- **Maintien de certains boisements** présentant des qualités paysagères
- Implantations en lisière de haies pour protéger les habitations de la dérive de pesticides. Préverdissage recommandé.
- Mise en place d'une zone tampon accueillant l'espace vert collectif de l'opération, bordée par une haie.
- Mise en place de la signalétique des drapeaux d'alerte de traitements en lisière viticole.

### Pour aller plus loin :

Implantation de mobilier urbain pour sensibiliser les riverains à l'importance des haies champêtres :

- Qualités paysagères.
- Réservoirs de biodiversité fonctionnelle.
- Ecrans protecteurs contre la dérive aérienne des pesticides.
- Services écosystémiques rendus.
- Intérêt agronomique : riche en auxiliaires de culture.



1 - Bande végétale à préserver sur la zone à urbaniser 1AUa



2 - Bande végétale à préserver sur la zone à urbaniser 1AUa

Référence projet

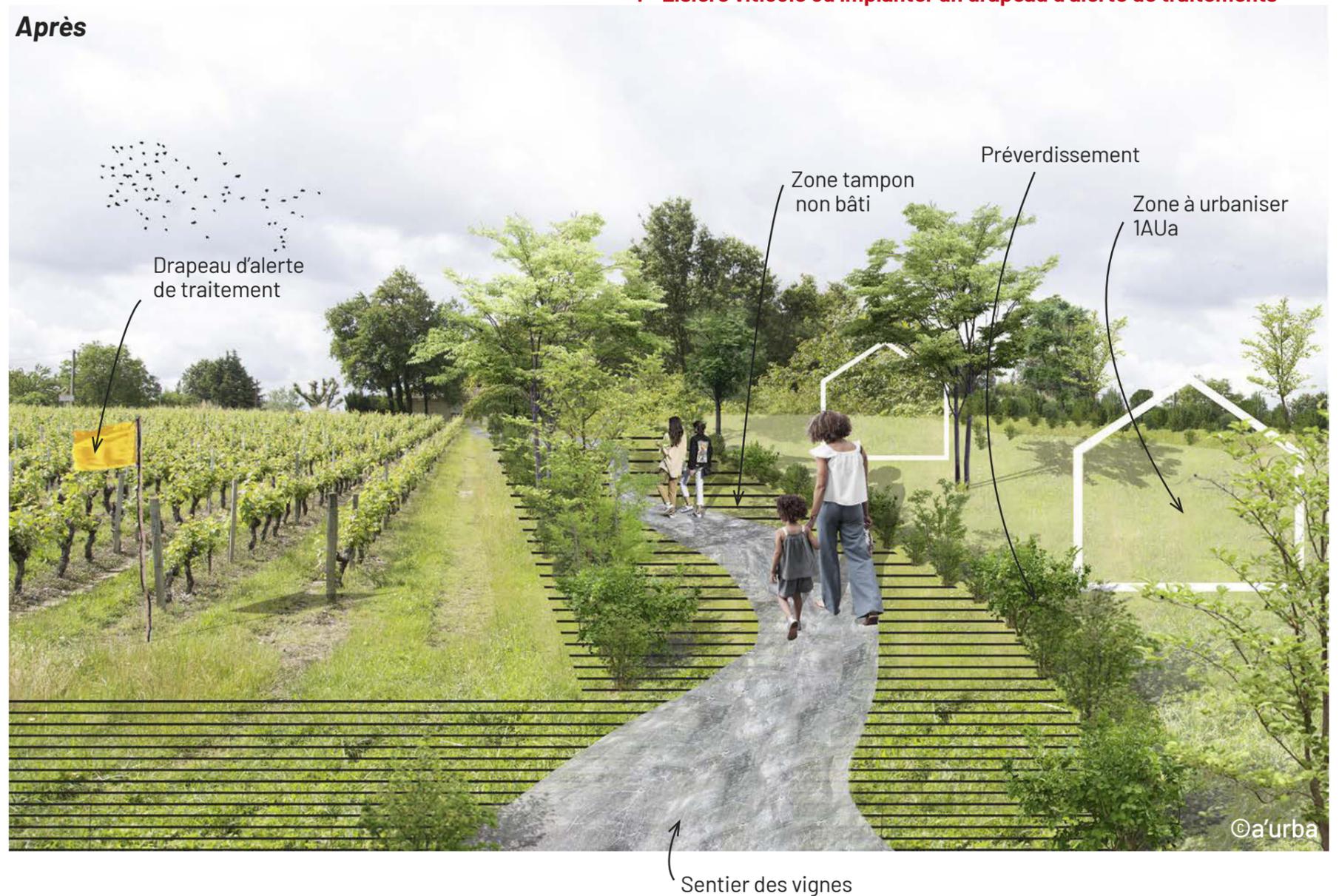
**Préverdissement : planter aujourd'hui, bâtir demain**

En s'inspirant des essences et du vocabulaire de la haie champêtre, végétaliser un espace avant d'envisager sa construction. Cela permet de structurer l'espace en amont et de mettre en place des limites qualitatives cohérentes avec le paysage environnant.



4 - Lisière viticole où implanter un drapeau d'alerte de traitements

Après



3 - Lisière viticole où implanter un drapeau d'alerte de traitements



**PROPOSITION DE PROJET**  
Entrée de ville de Moulis

**Aménagement de la zone à urbaniser en entrée de ville**

- **Maintien de certains boisements** le long des habitations existantes.
- Insérer des aménagements légers au sein de l'espace tampon et autour du stade municipal (mobilier urbain, banc, jeux pour enfants par exemple) pour en faire un espace public à l'interface entre les deux zones à urbaniser.
- Implantations en lisière de haies pour protéger les habitations de la dérive de pesticides.
- Mise en place d'une zone tampon accueillant l'espace vert collectif de l'opération.
- Mise en place de la signalétique des drapeaux d'alerte de traitements en lisière viticole.

**Légende**

- Végétation à conserver
- Haie à créer
- Espace tampon
- Espace à aménager ou à équiper
- Équipement à intégrer : mobilier urbain, jeux
- Cheminement «Chemin des écoliers»
- Signalétique d'alerte de traitements



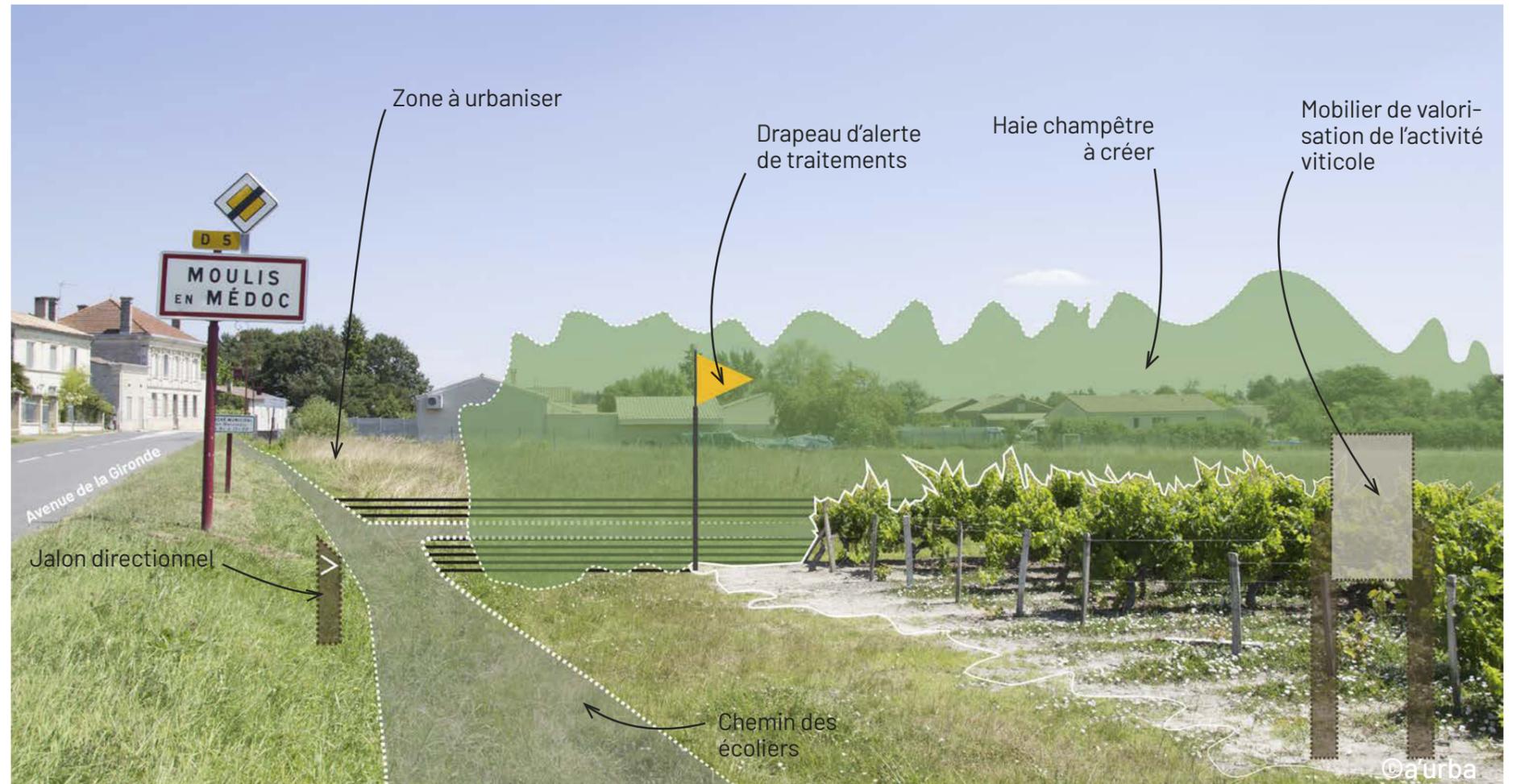
**A - Espace à aménager**



**B - Lisière viticole où proposer un espace tampon**

**MISE EN SITUATION**  
Entrée de ville de Moulis

- Chemin des écoliers le long des vignes et le long de l'avenue de la Gironde pour rejoindre l'école près de la mairie
- Mise en place de **moblier urbain autour du cheminement pedestre** : jalon directionnel, mobilier urbain ludique ou interactif
- Deux pistes possibles :
  - Sensibilisation autour des haies champêtres : intérêt, faune auxiliaire, services écosystémiques...
  - Oenotourisme : valorisation de l'activité agricole
- Communication viticulteurs-habitants : **Signalétique des drapeaux d'alerte de traitements**



**C - Lisière viticole où implanter un drapeau d'alerte de traitements**

**Référence projet : La signalétique au service de l'oenotourisme**  
Commune du Puy Notre Dame

Sentier d'interprétation du Puy Notre Dame mise en place par la Mairie  
> Installation de **panneaux d'informations, jalons directionnels, plaques thématiques, mobiliers interactifs et bornes questions réponses**



Orienter les riverains et les visiteurs sur le site

© Pic Bois



Signaliser son activité et mettre en avant le vignoble

© Pic Bois

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT AUTOUR DU STAGE MUNICIPAL - Entrée de ville de Moulis

Espace de transition convivial

- Aménagement d'un **espace de transition** dans l'espace tampon qui mène de la zone à urbaniser et au stade avec des jeux pour enfants.
- Etablir des **liaisons douces** entre les différents espaces
- Implanter l'espace vert collectif et les jardins, côté vignoble. Cela assure une mise à distance importante des constructions.
- **Le préverdissement est préconisé** afin de mettre en place des limites qualitatives cohérentes avec le paysage environnant.
- **Aménagement d'un parking avec des arbres** ainsi que des bancs en face du stade pour les parents.



Stade municipal



Grillage empêchant l'accès au stade

Stade municipal

**a'urba**  
agence d'urbanisme  
Bordeaux Aquitaine  
Projet Moulis-en-Médoc  
© Google maps  
PLU Moulis-en-Médoc  
Traitement graphique A'urba

PROPOSITION POUR LA NOUVELLE INTERFACE - Entrée de ville de Moulis



Référence projet  
Jeux pour enfants

L'espace collectif dans la zone tampon pour accueillir des jeux pour enfants très simples et peu coûteux.



© Natural Playgrounds Company



©webzine 100°



©a'urba

Espace de transition avec du mobilier urbain

Chemin des écoliers

Zone tampon avec la haie champêtre et jeux pour enfants

Parcelle viticole



#### PROPOSITION DE PROJET - Zone 1AUc

- **Maintien de certains boisements** le long des habitations existantes.
- Implantations en lisière de haies pour protéger les habitations de la dérive de pesticides.
- Mise en place d'une zone tampon accueillant l'espace vert collectif de l'opération, avec du mobilier urbain ponctuel.
- Mise en place de la signalétique des drapeaux d'alerte de traitements en lisière viticole.

#### Légende

	Végétation à conserver		Espace à aménager ou à équiper		Cheminement «Chemin des écoliers»
	Espace tampon		Équipement à intégrer : mobilier urbain		Signalétique d'alerte de traitements



**A - Lisière viticole où implanter un drapeau d'alerte de traitements**



**B - Arbres à préserver**



**B -Ecrin végétal de la parcelle à préserver**

## Référence projet

### Nouvelle urbanisation dans un contexte paysager champêtre

Accueillir des nouveaux habitants, en préservant les caractéristiques et l'ambiance paysagère du site et en proposant un même vocabulaire paysager et végétal pour les nouveaux aménagements.



© CAUE de Loire-Atlantique

**ZAC du Clos du Moulin à La-Chapelle-des-Marais, Loire-Atlantique, 2008**

> Cheminement doux avec passerelle en bois enjambant les fossés.



© Bruded

**Lotissement environnemental des Courtils, Hédé-Bazouges, 2001-2009**

> Des rues étroites permettent de limiter la circulation. À sens unique, elles sont traitées avec sobriété et font directement référence au paysage de bocage : chemins creux, fossés ouverts et drainants, trottoirs enherbés, talus plantés d'essences locales variées de part et d'autre de la rue et arbres de haute tige ou fruitiers.



© CAUE de Loire-Atlantique

**ZAC du Clos du Moulin à La-Chapelle-des-Marais, Loire-Atlantique, 2008**

L'habitat se glisse entre les arbres, dans des « clairières », et les éléments d'accompagnement tels que limites, clôtures, annexes, plantations, bordures et voiries, préservent le caractère de l'existant.

- > petite voie sinueuse qui serpente au milieu des arbres préservés
- > préservation des haies et fossés
- > retrait et traitement de la limite par végétalisation (cahier de recommandations paysagères)



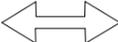
© CAUE de Loire-Atlantique

**ZAC du Clos du Moulin à La-Chapelle-des-Marais, Loire-Atlantique, 2008 -14logt/ha et 40% d'espaces publics**

> Cahier de recommandations paysagères orientant vers un traitement «naturel» des limites : ganivelles, plantations, ...



**Légende**

-  Végétation\* à conserver
-  Zone humide à préserver et valoriser dans le cadre de la gestion des eaux pluviales de l'opération
-  Connexion à créer
-  Espace à aménager ou à équiper
-  Mobilier urbain, jeux à intégrer
-  Cheminement «Chemin des écoliers»
-  Dessertes piétonnes
-  Signalétique d'alerte de traitements à mettre en place

\* végétation à conserver, à affiner par un diagnostic fin sur l'intérêt écologique et paysager des arbres et leur état sanitaire



**A - Lisière viticole où implanter un drapeau d'alerte de traitements**



**B - Vue dégagée sur le paysage**



**C - Végétation de qualité à préserver à gauche**

---

### Aménagement de la zone à urbaniser en centre-ville au Petit-Poujeaux

- Maintien de certains boisements, qui jouent un rôle important dans la perception et la qualité paysagère du centre-bourg.
- Mise en place du chemin des écoliers ainsi que raccourcis piétons.
- Espaces à aménager ou à équiper le long du cheminement :
  - Espace au coeur du bourg près de l'église.
  - Espace enherbé entre les deux zones à urbaniser.
- Signalétique des drapeaux à mettre en place autour du «coeur» de vigne au centre de la commune à proximité du futur chemin des écoliers.



D - Zone humide à préserver

### Pour conclure

---

#### Du point de vue du projet ...

Moulis-en-Médoc est une petite commune, avec peu de moyens, dans un contexte paysager de grande qualité. Ses zones à urbaniser sont une opportunité pour intégrer des aménagements simples et qualitatifs qui profiteront à l'ensemble de la population.

Par contre, l'aménagement des interfaces viticoles reste un vrai sujet. Les propositions faites tiennent compte d'un contexte local favorable, avec de bonnes relations viticulteurs/habitants. Les viticulteurs rencontrés sont soucieux de trouver un compromis acceptable pour les deux parties. Cependant, ces propositions ne sont pas en accord avec la position de l'interprofession viticole et seraient éventuellement à discuter avec ces derniers.

#### Du point de vue de la méthode ...

Cette méthode a été testée une première fois à Cadaujac, dans un paysage d'élevage bocager. Dans un contexte de déprise agricole, le travail avait mis en évidence des pistes sérieuses de revalorisation de l'activité agricole, en lien avec le bourg.

Cette deuxième expérimentation de la méthode dans un contexte très différent a mis en évidence l'intérêt de l'approche par les usages. Celle-ci est venue nettement enrichir les propositions de projet et élargir l'appréhension des interfaces au-delà des limites physiques.

Chef de projet : Céline Castellan

Conception graphique : Eléa Barjavel, Charlotte Huan

Contribution : Clara Barretto, Céline Nassiet

Photographies © a'urba sauf mention contraire

Projet interface ville/nature - **a'urba** / Moulis-en-Médoc - 2020